

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1076****28 novembre 2001****SOMMAIRE**

Admex, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	51646	Interausschuss S.A., Luxembourg . . . . .	51615
Admex, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	51647	Interbasic Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51619
Alpine@Energie Luxembourg, S.à r.l., Foetz . . . . .	51622	Interbasic Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51620
Alpine@Energie Luxembourg, S.à r.l., Foetz . . . . .	51623	International Lux Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51602
Alpine@Energie, S.à r.l. & Cie Secs, Foetz . . . . .	51623	International Vendors S.A., Luxembourg . . . . .	51616
Alpine@Energie, S.à r.l. & Cie Secs, Foetz . . . . .	51624	Intraco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51614
AMFIE, Association Mutualiste des Fonctionnaires des Organisations Intergouvernementales, Société Coopérative d'Épargne et de Crédit, Luxembourg . . . . .	51604	Intraco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51614
Fin.net, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51604	Iona, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51618
Fin.net, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51605	ISO 200 S.A., Luxembourg . . . . .	51619
Fin.net, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51606	J.F.B. Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	51617
HKL (Tavy), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51602	Juana Solatia S.A., Luxembourg . . . . .	51618
HKL (Tavy), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51602	Juana Solatia S.A., Luxembourg . . . . .	51618
HKL (Tavy), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51603	KBC Frequent Click Conseil, Luxembourg . . . . .	51620
HKL (Tavy), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51603	KBC Frequent Click, Sicav, Luxembourg . . . . .	51612
HKL Holdings (PPI), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51611	KBC Institutionals Gestion, Luxembourg . . . . .	51620
HKL Holdings (PPI), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51611	Kefren S.A.H., Luxembourg . . . . .	51621
HKL Holdings (PPI), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51611	Kefren S.A.H., Luxembourg . . . . .	51621
Holding Laredo S.A., Strassen . . . . .	51608	Ki & Co S.C.A., Luxembourg . . . . .	51622
Holding Laredo S.A., Strassen . . . . .	51609	Kronox, S.à r.l. . . . .	51620
Hôtel des Vignes, S.à r.l., Remich . . . . .	51609	Lannage S.A., Luxembourg . . . . .	51625
Hôtel des Vignes, S.à r.l., Remich . . . . .	51610	Lannage S.A., Luxembourg . . . . .	51625
Hydraulic Engineering S.A., Luxembourg . . . . .	51607	Lavande S.A.H., Luxembourg . . . . .	51610
Immo-Croissance, Sicav, Luxembourg . . . . .	51611	Legg Mason Worldwide, Sicav, Luxembourg . . . . .	51627
Immobilière Financière Holding 2000 S.A., Luxembourg . . . . .	51612	Lester S.A., Luxembourg . . . . .	51628
Imprimerie Gérard Klopp, S.à r.l., Livange . . . . .	51613	Libellé S.A., Luxembourg . . . . .	51626
Imprimerie Gérard Klopp, S.à r.l., Livange . . . . .	51613	Libellé S.A., Luxembourg . . . . .	51626
INN S.A.H., Luxembourg . . . . .	51613	Link Capital Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	51628
INN S.A.H., Luxembourg . . . . .	51614	LLL S.A., Luxembourg . . . . .	51628
INTFIN (Holding) S.A., Luxembourg . . . . .	51617	Lombard International Assurance S.A., Senningerberg . . . . .	51629
INTFIN (Holding) S.A., Luxembourg . . . . .	51617	Luce Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51645
Indosuez High Yield Bond Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	51612	Lux Valentino S.A., Luxembourg . . . . .	51645
Indosuez High Yield Bond Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	51612	Maestrale S.A., Luxembourg . . . . .	51627
Integral Resources S.A., Luxembourg . . . . .	51615	Maestrale S.A., Luxembourg . . . . .	51627
Integral Resources S.A., Luxembourg . . . . .	51615	Malav S.A., Luxembourg . . . . .	51645
Integral Resources S.A., Luxembourg . . . . .	51615	Matru S.A.H., Luxembourg . . . . .	51648
Integral Resources S.A., Luxembourg . . . . .	51616	Matru S.A.H., Luxembourg . . . . .	51648
Integral Resources S.A., Luxembourg . . . . .	51616	Meridel Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51645
Interausschuss S.A., Luxembourg . . . . .	51615	Metalbox S.A., Luxembourg . . . . .	51624
		Nigrina Finance S.A., Luxembourg . . . . .	51621
		Osman Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51647
		Printemps Réassurance S.A., Luxembourg . . . . .	51644

**INTERNATIONAL LUX INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.116.

L'an deux mille un, le 19 avril.

S'est réuni l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL LUX INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 73.116.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Vincent Pouilley.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Didier Ranglaret.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Gilles Malhomme.

Le bureau constate:

1. - Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. - Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Démission d'un administrateur-délégué.
2. - Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

*Première résolution*

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Gilles Malhomme de son poste d'administrateur-délégué et, à l'unanimité des voix, décide de l'accepter.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouvel administrateur-délégué Monsieur Vincent Pouilley. Ce mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

*Liste de présence des actions présentées à l'assemblée générale du 19 avril 2001*

Nombre d'actions	Catégorie	Numéros	Numéro certificats	Représentée par
500	Porteur	1 à 500	1	ISLINGTON HOLDING
500	Porteur	501 à 1000	2	LENDL FINANCE

Signatures.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le scrutateur / Le secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 24, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32186/505/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2001..

**HKL (TAVY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 56.211.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(32539/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**HKL (TAVY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 56.211.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(32540/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**HKL (TAVY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 56.211.

---

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 2 avril 2001 de la société HKL (TAVY), S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée à la gérance pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Raymond A. Zala

M. Jaap Everwijn

2) Election de la gérance:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Raymond A. Zala

M. Jaap Everwijn

3) Le mandat de la gérance expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

4) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital.

5) La perte qui s'élève à EUR 166.532,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*HKL (TAVY), S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / J. Everwijn

*Gérant / Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32541/683/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**HKL (TAVY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 56.211.

---

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 2 avril 2001 de la société HKL (TAVY), S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée à la gérance pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Raymond A. Zala

M. Jaap Everwijn

2) Election de la gérance:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Raymond A. Zala

M. Jaap Everwijn

3) Le mandat de la gérance expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.

4) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 %.

5) La perte qui s'élève à EUR 180.862,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*HKL (TAVY), S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / J. Everwijn

*Gérant / Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32542/683/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**AMFIE, ASSOCIATION MUTUALISTE DES FONCTIONNAIRES DES ORGANISATIONS  
INTERGOUVERNEMENTALES, Société Coopérative d'Epargne et de Crédit.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 35.566.

*Conseil d'Administration*

A la suite de la 9<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale (Luxembourg, 17 juin 2000), la composition du Conseil d'administration est la suivante:

M. Dimitri Argyropoulos, Président  
M. Pierre Henquet, Vice-Président  
M. Michel Herve, Secrétaire général  
M. Antoine Van Goethem, Trésorier  
Mme Lydwine d'Andigne de Asis  
M. Julian Finn  
M. Jed Grant  
M. Martin Littlejohn  
M. Dimitri Macris  
M. George F. Saddler  
M. Claudio Sist  
M. Henri Smets  
M. Jacques Vandier  
M. Patrick Wursteisen

*Conseil de surveillance*

A l'issue de la 9<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale (Luxembourg, 17 juin 2000), la composition du Conseil de surveillance est la suivante:

M<sup>e</sup> Jean Dupong, Président  
M. Victor Rod  
M. Jean-Paul Zens  
Mme Marie-Claude Dock  
M. Photis Nanopoulos  
M. Erhart Poincilit

*Réviseur d'entreprises*

Le mandat de Réviseur d'entreprises confié à la société KPMG, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, expire le 31 décembre 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(32361/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**Fin.net, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'an deux mille un, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée Fin.net, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, ci-après nommée la «Société»,

constitué par acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mars 2001, en voie de dépôt au registre de commerce.

Cette société a actuellement un capital social de EUR 20.000,- (vingt mille Euro), divisé en 400 (quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euro) chacune, entièrement libérées.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La fonction de secrétaire est remplie par Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Carine Agostini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les 400 (quatre cents) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment présents ou représentés à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Est nommée liquidateur:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 45, allée Schaeffer.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Berti, C. Velle, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 8CS, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2001.

J. Delvaux.

(32496/208/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**Fin.net, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'an deux mille un, le trente avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée Fin.net, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, ci-après nommée la «Société»,

constitué par acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mars 2001, en voie de dépôt au registre de commerce,

Cette société a actuellement un capital social de EUR 20.000,- (vingt mille Euro), divisé en 400 (quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euro) chacune, entièrement libérées.

La société a été mise en liquidation en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 avril 2001.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La fonction du secrétaire est remplie par Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Carine Agostini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport du Liquidateur.
2. Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation.
3. Divers.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment présente ou représentée à cette assemblée;

Laquelle liste de présence, ainsi que la procuration des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau, demeureront annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes

*Première résolution*

Le rapport du Liquidateur, MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, est approuvé par l'assemblée générale.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur, la société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Le commissaire-vérificateur devra déposer son rapport le plus vite possible.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Berti, C. Velle, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 9CS, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

J. Delvaux.

(32497/208/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**Fin.net, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le trente avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée Fin.net, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, ci-après nommée la «Société»,

constitué par acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mars 2001, en voie de dépôt au registre de commerce,

Cette société a actuellement un capital social de EUR 20.000,- (vingt mille Euro), divisé en 400 (quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euro) chacune, entièrement libérées.

La société a été mise en liquidation en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 avril 2001.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La fonction du secrétaire est remplie par Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Carine Agostini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les quatre cents parts sociales (400) représentatives du capital social sont dûment présentes ou représentées à cette assemblée;

laquelle liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur.

2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes aux actionnaires.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation

4. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.

6. Divers.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'associés représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, en sa qualité de commissaire vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de répartir le boni de liquidation restant comme solde non réparti, s'élevant à 22.639,87 EUR, et de donner décharge aux liquidateurs.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux anciens administrateurs et au commissaire aux comptes ayant été en fonction lors de la mise en liquidation, ainsi qu'au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs, et décharge est donnée aux membres du bureau.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années, auprès de l'ancien siège de la société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée Fin.net, S.à r.l., qui cesse d'exister à partir de ce jour.

*Sixième résolution*

Les associés décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore approvisionnés dans les états financiers de liquidation.

*Clôture de l'assemblée*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Berti, C. Velle, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 9CS, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

J. Delvaux.

(32498/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**HYDRAULIC ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.150.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue en date du 7 mai 2001*

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur et décide de ne pas le coopter en portant le nombre des administrateurs de cinq à quatre.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est échu.

L'Assemblée décide de procéder au renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes qui prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

*Administrateurs:*

- M. le Baron Antonio Frezzella, demeurant à Luxembourg
- M. Iacopini Mario, employé privé demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé demeurant à Luxembourg

*Commissaire aux comptes:*

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32548/065/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**HOLDING LAREDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 46.573.

L'an deux mille un, le dix mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDING LAREDO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.573, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 178 du 6 mai 1994.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur David Grandjean, employé privé, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Huart, comptable, demeurant à Weyler.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- Démission et nomination des administrateurs et du commissaire.

- Transfert du siège social.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs Messieurs Guy Glesener, Jacques Tordoor et Georges Bettermann et du commissaire aux comptes FIDUPARTNER A.G. et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs de la société.

- Monsieur Marc Boland, gérant de sociétés, demeurant à Sandweiler, 7, rue Principale.

- Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Moutfort, 16, cité Lédenberg.

- Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Hesperange, 16, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de deux mille cinq.

*Troisième résolution*

L'Assemblée nomme comme commissaire aux comptes:

PARFININDUS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Strassen, 12, rue de la Chapelle.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de deux mille cinq.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société Luxembourg à Strassen, 12, rue de la Chapelle.

En conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts et l'article 11 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Strassen.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois d'avril à quatorze heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Grandjean, M. Strauss, C. Huart, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 9CS, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

F. Baden.

(32543/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**HOLDING LAREDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 46.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

F. Baden.

(32544/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**HOTEL DES VIGNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5552 Remich, 29, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 20.268.

L'an deux mille un, le quinze mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Cécile Oswald, gérante, épouse de Monsieur Frédéric Lacord, demeurant à L-5552 Remich, 31, route de Mondorf.

Laquelle comparante déclare être l'unique gérante de la société à responsabilité limitée HOTEL DES VIGNES, S.à r.l., avec siège social à L-5552 Remich, 29, route de Mondorf, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, de résidence à Capellen, le 21 février 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 94 du 6 avril 1983, dont le capital social est fixé à un million vingt mille francs luxembourgeois (1.020.000,- LUF), divisé en mille et vingt (1.020) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées, désignée respectivement confirmée aux fonctions de gérante de la prédite société par décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 1996, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 123 du 14 mars 1997.

Que la comparante requiert le notaire de dresser procès-verbal suite aux diverses cessions de parts qui ont été opérées entre associés.

Ces cessions de parts étant intervenues entre associés, ne requièrent pas d'approbation de la part des autres associés.

Comme il n'existe pas d'autres empêchements pour rendre ces transferts de parts inopérantes, la comparante Madame Cécile Oswald prédésignée, prise en sa qualité de gérante unique de la société, déclare accepter au nom de la société les cessions de parts ainsi intervenues et décrites ci-après, conformément aux dispositions de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Sont acceptées au nom de la société, les cessions suivantes:

1. Celle intervenue par convention entre parties le 28 septembre 1999 concernant cent cinquante-cinq (155) parts sociales cédées par l'associé Pierre Paquay, fondé de pouvoir, demeurant à B-Athus, 27, rue Haute, à l'associé Monsieur Richard Oswald, notaire honoraire, demeurant à B-Sampont-Arlon, 45, rue du Goldberg. Cette cession a été signifiée à la société par acte de l'huissier Pierre Kremmer de Luxembourg en date du 9 novembre 1999.

2. Celle intervenue par convention entre parties en date du 4 novembre 1999 concernant cent (100) parts sociales cédées par l'associé Georges Reyter, retraité, demeurant à B-Aubange, 37, rue Bosseler, au prénommé Richard Oswald. Cette cession a été signifiée le 9 novembre 1999 par acte du prénommé huissier Pierre Kremmer.

3. Celle intervenue par convention entre parties en date du 30 novembre 1999 concernant deux cent quarante-cinq (245) parts sociales cédées par le prénommé Richard Oswald à la gérante Cécile Oswald prénommée. Cette cession a été signifiée à la société le 7 décembre 1999 par acte du prénommé huissier Pierre Kremmer.

4. Celle intervenue par convention entre parties le 16 octobre 2000 concernant quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales cédées par le prénommé Richard Oswald à Cécile Oswald prédésignée.

Un exemplaire de cette convention de cession de parts restera annexée aux présentes.

5. Celle intervenue par convention entre parties le 16 octobre 2000 concernant cent soixante-dix (170) parts sociales cédées par l'associé Frédéric Lacord, employé privé, demeurant à L-Remich, 31, route de Mondorf à son épouse, la prénommée Cécile Oswald.

Un exemplaire de cette convention de cession de parts restera annexée aux présentes.

6. Celle intervenue par convention entre parties le 19 mars 2001 concernant cent (100) parts sociales cédées par l'associé Marcel Evrard, directeur de société, demeurant à B-6600 Libramont, 1, avenue Herbofin à la gérante Cécile Oswald prénommée.

Un exemplaire de cette convention de cession de parts restera annexée aux présentes.

Il se dégage des cessions qui précèdent que, l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million vingt mille francs (1.020.000.-), représenté par mille et vingt (1.020) parts sociales de mille francs (1.000.-) chacune et détenues comme suit:

1. Madame Cécile Oswald, gérante, épouse de Monsieur Frédéric Lacord, demeurant à L-5552 Remich, 31, route de Mondorf, six cent quatorze parts sociales . . . . .	614
2. Monsieur Frédéric Lacord, employé privé, demeurant à L-5552 Remich, 31, route de Mondorf, quatre-vingt-cinq parts sociales. . . . .	85
3. Madame Annette Mahillon, retraitée de l'enseignement, veuve Bungert, demeurant à B-6700 Sampont-Arlon, 45, rue du Goldberg, soixante parts sociales . . . . .	60

4. Madame Geneviève Oswald, notaire, épouse Paquay, demeurant à B-6791 Athus, 27, rue Haute, cent parts sociales .....	100
5. Monsieur Richard Oswald, notaire honoraire, demeurant à B-6700 Sampont-Arlon, 45, rue du Goldberg, une part sociale .....	1
6. Monsieur Bernard Perignon, employé, demeurant à B-6791 Athus, 7, rue du Côteau, cinquante parts sociales .....	50
7. Madame Geneviève Van Peteghem, sans état, veuve Lemineur, demeurant à B-6600 Libramont, 39, place de la Gare, cinq parts sociales .....	5
8. Monsieur Etienne Sevrin, employé, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 4, boulevard du Midi, vingt parts sociales .....	20
9. Monsieur Pierre Schreder, horticulteur, demeurant à B-6758 Signeulx, 109, rue de Lorraine, cinq parts sociales .....	5
10. Monsieur Henri Lemineur, graphiste, demeurant à B-1080 Bruxelles, 159, rue des Chats, vingt-cinq parts sociales .....	25
11. Monsieur Marc Bungert, avocat, demeurant à B-6700 Arlon, 27, avenue Tesch, vingt-cinq parts sociales. ...	25
12. Monsieur Jacques Schreder, comptable, demeurant à B-6791 Athus, 78, rue Lang, cinq parts sociales .....	5
13. Monsieur Jean Bungert, pharmacien-biologiste, demeurant à B-6700 Sampont-Arlon, rue du Goldberg, vingt-cinq parts sociales .....	25
Total: mille vingt parts sociales .....	1.020

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays à la comparante, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Oswald, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 15 mai 2001, vol. 464, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 mai 2001.

A. Lentz.

(32545/221/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**HOTEL DES VIGNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5552 Remich, 29, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 20.268.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 mai 2001.

A. Lentz.

(32546/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**LAVANDE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.384.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

Signature.

(32590/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**IMMO-CROISSANCE, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 28.872.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

Pour IMMO-CROISSANCE, Sicav

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(32549/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**HKL HOLDINGS (PPI), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 54.523.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(32527/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**HKL HOLDINGS (PPI), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 54.523.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(32528/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**HKL HOLDINGS (PPI), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 54.523.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 2 avril 2001, que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée à la gérance pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Raymond A. Zala

M. Jaap Everwijn

M. Fritz Ip

2) Election de la gérance:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Raymond A. Zala

M. Jaap Everwijn

M. Fritz Ip

3) Le mandat de la gérance expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

4) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1999.

5) La perte qui s'élève à EUR 34.033,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*HKL HOLDINGS (PPI), S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / J. Everwijn

*Gérant / Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32529/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**IMMOBILIERE FINANCIERE HOLDING 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.523.

Le bilan abrégé au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

Signature

(32550/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INDOSUEZ HIGH YIELD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 43.962.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

(32553/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INDOSUEZ HIGH YIELD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 43.962.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2001*

En date du 2 avril 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000, après avoir ratifié le paiement du dividende de USD 3,36 par part, payé le 20 septembre 2000.

- de renouveler les mandats de M. Alain Seugé, M. Patrick Zurstrassen, M. Edmond Villani, M. Gilles Martinengo et M. Amaury De La Lance, en qualité d'administrateur de la Sicav pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 16, case 17. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32554/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**KBC FREQUENT CLICK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.167.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

*Pour KBC FREQUENT CLICK*

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(32577/022/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**IMPRIMERIE GERARD KLOPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Z.C., route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.669.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2000*

Monsieur Gérard Klopp en tant qu'associé unique de la société IMPRIMERIE GERARD KLOPP, S.à r.l. précitée, décide de prendre les résolutions suivantes:

- Suivant la lettre de Monsieur Patrick Wilhelmy en date du 25 novembre 2000 (voir annexe), Monsieur Gérard Klopp reconnaît que Monsieur Wilhelmy n'a jamais accepté le poste de gérant administratif et ne pourra être responsable de la gestion administrative de la société pour la période allant du 7 février 2000 jusqu'au 30 novembre 2000.

- Nomination de Monsieur Gérard Klopp précité comme gérant administratif de la société avec effet rétroactif au 7 février 2000.

Livange, le 30 novembre 2000.

G. Klopp Pour acceptation sous toutes réserves  
P. Wilhelmy

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553 fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32551/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**IMPRIMERIE GERARD KLOPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Z.C., route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.669.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2001*

Monsieur Gérard Klopp en tant qu'associé unique IMPRIMERIE GERARD KLOPP, S.à r.l., décide de prendre les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Patrick Wilhelmy de son poste de Gérant technique avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001. Pleine et entière décharge lui est accordée pour la durée de son mandat.

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001, Monsieur Gérard Klopp assumera la fonction de gérant technique de la société.

N.B. Jusqu'à fin janvier 2001 date d'arrêt suite à démission le salaire de A. Wilhelmy est maintenu suivant contrat de travail.

Livange, le 8 janvier 2001.

G. Klopp Pour acceptation  
P. Wilhelmy

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32552/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 62.326.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg, le lundi 7 mai 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12 avenue de la Liberté;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12 avenue de la Liberté;

- Monsieur Rubino Mensch, Avocat, demeurant professionnellement à Lugano (Suisse) Via Pasquale Lucchini, 2.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CON-SEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

*Le conseil d'Administration*  
P. Bouchoms / D. Murari  
*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32555/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 62.326.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 mai 2001, que le Conseil d'Administration a pris, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg, en date du 7 mai 2001, a décidé de nommer Monsieur Pierre Bouchoms, en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Pierre Bouchoms, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Pierre Bouchoms déclare accepter cette fonction.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

*Le conseil d'Administration*  
P. Bouchoms / D. Murari  
*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32556/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 20.225.

Les bilans aux 31 décembre 1998 et 1999, enregistré à Luxembourg-Mersch, le 21 mai 2001, vol. 127, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

*Signature.*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme INTRACO HOLDING S.A., tenue l'an deux mille un (2001), le 15 mai à 9.30 heures, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

Suite au rapport du commissaire aux comptes, l'approbation des comptes annuels des exercices:

1998, bilan arrêté au 31 décembre 1998 et

1999, bilan arrêté au 31 décembre 1999

*Signature / Signature / Signature*

*Le secrétaire / le président / le scrutateur*

Enregistré à Mersch, le 21 mai 2001, vol. 127, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

(32569/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 20.225.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme INTRACO HOLDING S.A., tenue l'an deux mille un (2001), le 11 mai à 9.30 heures, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

A. Révocation du commissaire aux comptes, Monsieur Claude Karp, avec accords de toutes décharges.

B. Nomination, en remplacement de Monsieur Dieter Kundler, demeurant à Bertrange.

*Signature / Signature / Signature*

*Le secrétaire / le président / le scrutateur*

Enregistré à Mersch, le 21 mai 2001, vol. 127, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

(32570/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INTERAUSSCHUSS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 49.318.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

Signature.

(32562/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INTERAUSSCHUSS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 49.318.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration du 10 octobre 2000 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts a été nommé Administrateur, en remplacement de Messieurs Frank Bauler et Marc Feider, démissionnaires. Le nombre des Administrateurs est donc réduit de quatre à trois.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32563/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INTEGRAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 28.753.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(32557/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INTEGRAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 28.753.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(32558/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INTEGRAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 28.753.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(32559/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INTEGRAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 28.753.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(32560/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INTEGRAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 28.753.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(32561/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INTERNATIONAL VENDORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.296.

—  
*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue en date du 7 mai 2001*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, selon la décision prise dans le cadre du Conseil d'Administration de la société tenu en date du 1<sup>er</sup> février 2001.

*Cinquième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice à clôturer le 30 juin 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'Administrateur jusqu'au présent renouvellement.

*Administrateurs:*

- M. Benedini Ernesto, avocat, demeurant à Lugano, Suisse;
- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Capuzzo Sandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32 rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32566/065/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INTFIN (HOLDING) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 49.550.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

(32567/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INTFIN (HOLDING) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 49.550.

L'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement à Luxembourg le lundi 7 mai 2001, a pris entre autres, les résolutions suivantes:

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Maurizio Cottella en qualité d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, administrateur démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 juillet 2000.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Maurizio Cottella en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance à la date de ce jour, et décide de nommer pour un terme d'un an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) 12, avenue de la Liberté.
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

INTFIN (HOLDING) S.A.

S. Vandì / R. Szymanski

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32568/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**J.F.B. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.019.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 avril 2001*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Eric Breuillé de son poste d'administrateur avec effet au 12 avril 2001. Quitus pour son mandat lui sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Monsieur Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32573/019/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**IONA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 50.041.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 14 mai 2001*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions de gérant de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement du gérant sortant, selon la décision prise dans le cadre du conseil de gérance en date du 1<sup>er</sup> février 2001.

*Cinquième résolution*

Le mandat des Gérants prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2001.  
L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité de Gérant jusqu'au présent renouvellement.

*Gérants:*

- M. Iacopini Mario, employé privé demeurant à Luxembourg
  - M. Jelmoni Alessandro, employé privé demeurant à Luxembourg
  - M. Sandro Capuzzo, employé privé demeurant à Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 8, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32571/065/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**JUANA SOLATIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 45.608.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Schaeffer jr. / M. Schaeffer

*Administrateurs*

(32574/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**JUANA SOLATIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 45.608.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2001 que suite aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, l'assemblée a décidé de convertir le capital social de la société de lires italiennes en euro avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Par application du taux de conversion de 1,- =1.936,27 ITL, le capital social de ITL 300.000.000,- est ainsi converti en 154.937,07 avec suppression de la valeur nominale.

En conséquence, les premier et deuxième alinéas de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront la teneur suivante avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2000:

«1<sup>er</sup> alinéa. Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept euros et sept cents ( 154.937,07) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

«2<sup>ème</sup> alinéa. Le capital autorisé est fixé à sept cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-cinq euros et trente-cinq cents ( 774.685,35) représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions sans désignation de valeur nominale.»  
Luxembourg, le 18 mai 2001.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Schaeffer jr / M. Schaeffer

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 28, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32575/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**ISO 200 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 42.655.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 19 mars 2001,  
lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société*

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Pascale Loewen, employée privée, demeurant 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour publication et réquisition

ISO 200 S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32572/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**INTERBASIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 11.340.

L'an deux mille un, le onze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INTERBASIC HOLDING S.A., R.C. Numéro B 11.340 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée sous la dénomination de ASSINVEST S.A. par acte de Maître Prosper-Robert Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, de résidence à Junglinster, en date du 10 octobre 1973, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 206 du 21 novembre 1973.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 12 janvier 2001, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars U.S. (USD 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent cinquante mille dollars U.S. (USD 450.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de quatre cent mille dollars U.S. (USD 400.000,-) par incorporation à une réserve libre, pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille dollars U.S. (USD 450.000,-) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars U.S. (USD 10,-) à cinquante mille dollars U.S. (USD 50.000,-), avec annulation correspondante de quarante mille (40.000) actions.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social de la société est réduit à concurrence d'un montant de quatre cent mille dollars U.S. (USD 400.000,-) par incorporation à une réserve libre, pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille dollars U.S. (USD 450.000,-) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars U.S. (USD 10,-) à cinquante mille dollars U.S. (USD 50.000,-), avec annulation correspondante de quarante mille (40.000) actions.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à cinquante mille dollars U.S. (USD 50.000,-) divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars U.S. (USD 10,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 129S, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

A. Schwachtgen.

(32564/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**INTERBASIC HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. ASSINVEST puis INTERBASIC S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 11.340.

---

Statuts coordonnés suivant l'acte n°551 du 11 mai 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

A. Schwachtgen.

(32565/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**KBC FREQUENT CLICK CONSEIL.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.166.

---

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

*Pour KBC FREQUENT CLICK CONSEIL*

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signature

(32578/022/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**KBC INSTITUTIONALS GESTION**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.598.

---

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

*Pour KBC INSTITUTIONALS GESTION*

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(32579/022/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**KRONOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 81.855.

---

La soussignée, KRONOX, S.à r.l., registre de commerce Luxembourg, section B, N° 81.855, atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2001 a été nommé gérant unique Monsieur Yvan von Oppen, commerçant, demeurant au 16, avenue du Champ de Mai, B-1410 Waterloo, Belgique à effet rétroactif du 23 avril 2001 en remplaçant avec décharge entière et définitive J.-H. van Leuvenheim.

Signé à Luxembourg, le 8 mai 2001

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 28, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(32587/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**KEFREN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 52.039.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

(32580/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**KEFREN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 52.039.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg le 29 mai 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes en fonction ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en qualité d'Administrateur de la société.

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en qualité d'Administrateur de la société.

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en qualité d'Administrateur de la société.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandi / R. Szymanski

*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32581/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**NIGRINA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 44.125.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
qui s'est tenue le 20 avril 2001 à 15.30 heures au siège social*

*Résolution unique*

L'Assemblée générale accepte la démission de Mademoiselle Monique Goerens et de Madame Diane Meyer, et nomme en remplacement Madame Colette Wohl, employée privée demeurant à Bertrange et Madame Sabine Perrier, Fondée de pouvoir, demeurant F-Thionville-Elange.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs démissionnaires.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs, mandats qui feront l'objet d'un renouvellement à l'issue de la prochaine assemblée statutaire de 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32625/312/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**KI & CO S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 73.251.

Le bilan au 31 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 30, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KI & CO S.C.A.

Y. Cacclin

(32582/025/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,  
(anc. kom@ENERGIE, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

H. R. Luxemburg B 15.789.

Im Jahre zweitausendundeins, den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Ist erschienen:

Die Kommanditgesellschaft ENERGIE - GESELLSCHAFT FÜR ELEKTRISCHE UND INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN HEINZ BLÄTTCHEN, G.m.b.H. UND CO K.G., mit Sitz in D-88400 Biberach/Riss, Wolfentalstrasse 29 (Deutschland),

hier vertreten durch ihre Komplementärin die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ENERGIE-VERWALTUNGS-GESELLSCHAFT mbH, mit Sitz in D-88400 Biberach/Riss, Wikfebtakstrasse 29 Deutschland),

vertreten durch ihren einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Jürgen-Michael Blättchen, Diplom-Ingenieur (FH), wohnhaft in Biberach/Riss, Grüner Weg, 24 (Deutschland);

Die Komparentin ist einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung kom@ENERGIE, S.à r.l., mit Sitz in L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans, R. C. Luxemburg B Nummer 15.789.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung ENERGIE, S.à r.l. gemäss Urkunde, aufgenommen durch den damals in Junglinster residierenden Notar Marc Elter, am 16. März 1978, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 101 vom 17. Mai 1978;

deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde des vorgenannten Notars Marc Elter, vom 20. Oktober 1983, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 351 vom 30. November 1983;

deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, vom 14. April 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 257 vom 14. September 1989;

deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 27. Dezember 2000, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht, enthaltend Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in kom@ENERGIE, S.à r.l.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, ersuchte den amtierenden Notar folgende gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die einzige Gesellschafterin stellt fest, dass auf Grund einer privatschriftlichen Abtretung von Gesellschaftsanteilen vom 6. April 2001:

1.- Herr Jürgen-Michael Blättchen, Diplom-Ingenieur (FH), wohnhaft in Biberach/Riss, Grüner Weg, 24 (Deutschland), seine achtzig (80) Anteile;

2.- Herr Dr. Heinz-Wolfgang Blättchen, MBA, wohnhaft in Leonberg (Deutschland), seine achtzig (80) Anteile;

3.- Dame Anna Magdalena Blättchen, ohne besonderen Stand, wohnhaft in Biberach/Riss (Deutschland), ihre vierzig (40) Anteile;

der vorbezeichneten Gesellschaft kom@ENERGIE, S.à r.l. an die vorbezeichnete Gesellschaft ENERGIE - GESELLSCHAFT FÜR ELEKTRISCHE UND INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN HEINZ BLÄTTCHEN, G.m.b.H. UND CO K.G. abgetreten haben.

*Zweiter Beschluss*

Die einzige Gesellschafterin beschliesst Artikel fünf (5) der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR), eingeteilt in zweihundert (200) Anteile zu je zweihundertundfünfzig Euro (250,- EUR), welche von der Kommanditgesellschaft ENERGIE - GESELLSCHAFT FÜR ELEKTRISCHE UND INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN HEINZ BLÄTTCHEN, G.m.b.H. und CO K.G., mit Sitz in D-88400 Biberach/Riss, Wolfentalstrasse 29 (Deutschland), gehalten werden.

Alle Anteile sind voll eingezahlt.»

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung in ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. abzuändern.

*Vierter Beschluss*

Infolge des hiervor getätigten Beschlusses wird Artikel eins (1) der Satzung abgeändert und erhält demgemäss folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung ALPINE@GENERIE LUXEMBOURG, S.à r.l.»

*Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschliesst Herrn Jürgen-Michael Blättchen durch Herrn Werner Bathelt, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in A-6065 Thaur, Kapellenweg 8 (Österreich) als Geschäftsführer der Gesellschaft zu ersetzen.

Herr Jürgen-Michael Blättchen wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Herr Helmut Locher wird zum technischen Geschäftsführer ernannt sowie Herrn Werner Bathelt zum administrativen Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer verpflichtet.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfundzwanzigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Blättchen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2001, vol. 514, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 21. Mai 2001.

J. Seckler.

(32583/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

H. R. Luxemburg B 15.789.

Koordinierte Statuten hinterlegt auf der Gerichtskanzlei beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 21. Mai 2001.

J. Seckler.

(32584/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**ALPINE@ENERGIE, S.à r.l. & CIE S.e.c.s., Société en commandite simple,**

**(anc. kom@ENERGIES S.à r.l. & CIE S.e.c.s.).**

Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

H. R. Luxemburg B 15.850.

Im Jahre zweitausendundeins, den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans, handelnd in ihrer Eigenschaft als Komplementärin, hier vertreten durch Herrn Robert Becker, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmacht von den Erschienenen und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

2.- Die Kommanditgesellschaft ENERGIE - GESELLSCHAFT FÜR ELEKTRISCHE UND INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN HEINZ BLÄTTCHEN, G.m.b.H. UND CO K.G., mit Sitz in D-88400 Biberach/Riss, Wolfentalstrasse 29 (Deutschland),

hier vertreten durch ihre Komplementärin die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ENERGIE-VERWALTUNGS-GESELLSCHAFT mbH, mit Sitz in D-88400 Biberach/Riss, Wolfentalerstrasse 29 (Deutschland),

vertreten durch ihren einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Jürgen-Michael Blättchen, Diplom-Ingenieur (FH), wohnhaft in Biberach/Riss (Deutschland);

handelnd in ihrer Eigenschaft als Kommandistin,

Die Komparenten sind einzige Gesellschafter der Gesellschaft kom@ENERGIE, S.à r.l. & CIE, S.e.c.s., mit Sitz in L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans, R. C. Luxemburg B Nummer 15.850.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung ENERGIE, S.à r.l. & CO KG, gemäss Akt unter Privatschrift am 29. März 1978, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 118 vom 6. Juni 1978,

deren Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunden unter Privatschrift:

- am 23. Dezember 1983, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 4 vom 6. Januar 1984,  
 - am 31. Januar 1986, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 130 vom 20. Mai 1986,  
 deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, vom 14. April 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 257 vom 14. September 1989

deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 27. Dezember 2000, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht, enthaltend Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in kom@ENERGIE, S.à r.l. & CIE, S.e.c.s.,

mit einem Gesellschaftskapital von dreihundertfünfsiebzigttausendzweihundertfünfunddreissig Euro (375.235,- EUR).

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, ersuchten den amtierenden Notar folgende in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die Gesellschaftsbezeichnung in ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. & CIE, S.e.c.s. abzuändern.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des hiavor getätigten Beschlusses wird Artikel drei (3) der Satzung abgeändert und erhält demgemäss folgenden Wortlaut:

«**Art. 3. Firmenbezeichnung.** Die Firma lautet: ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. & CIE, S.e.c.s.»

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen in Artikel zehn (10) der Satzung die Bezeichnung kom@ENERGIE, S.à r.l. durch die Bezeichnung ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. zu ersetzen.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwanzigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Becker, Blättchen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2001, vol. 514, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 21. Mai 2001.

J. Seckler

(32585/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**ALPINE@ENERGIE, S.à r.l. & CIE S.e.c.s., Société en commandite simple.**

Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

H. R. Luxemburg B 15.850.

Koordinierte Statuten hinterlegt auf der Gerichtskanzlei beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 21. Mai 2001.

J. Seckler.

(32586/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**METALBOX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.446.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 avril 2001*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Eric Breuillé de son poste d'administrateur avec effet au 12 avril 2001. Quitus pour son mandat lui sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Monsieur Patrick Dhondt, directeur de banque, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(32613/019/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**LANNAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 63.130.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 mai 2001.

Pour la Société LANNAGE S.A.

Signature

(32588/054/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**LANNAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 63.130.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social  
le 16 mai 2001 à 14.00 heures*

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sandrine Gravé qui désigne aux fonctions de secrétaire Monsieur Olivier Claren.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sophie Pirotte, tous présents et acceptants.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

- que les membres présents et/ou représentés sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les membres présents et/ou représentés et les membres du bureau.

- qu'il résulte de la dite liste de présence que deux actionnaires détenant 1.000 actions, soit la totalité des actions émises sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture et approbation du rapport de vérification du Commissaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.

3. Affectation du résultat au 31 décembre 2000.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000.

5. Divers.

Madame la Présidente soumet à l'assemblée le rapport du commissaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000 et fournit les détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et de pertes soumis à la présente assemblée.

La Présidente propose aux actionnaires d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2000.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée ratifie le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000.

*Deuxième résolution*

Le bilan arrêté au 31 décembre 2000 et le compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000 sont approuvés tels que repris en annexe.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de reporter la perte de l'exercice se terminant au 31 décembre 2000 d'un montant de 77.778,- LUF.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

S. Gravé / S. Pirotte / O. Claren

Présidente / Scrutateur / Secrétaire

*Liste de présence de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 16 mai 2001 à 14.00 heures*

N°	Désignation des actionnaires	Nombre d'actions	Présent	Signature de l'actionnaire ou du représentant
1	KOFFOUR S.A. ....	500	Oui	Signatures
2	ALAZEE CORP. ....	500	Oui	Signatures
	Total .....	1.000		

Luxembourg, le 16 mai 2001.

S. Gravé / S. Pirotte / O. Claren  
Présidente / Scrutateur / Secrétaire

*Conseil d'Administration*

NEXIS S.A., ayant son siège social à Alofi, Niue  
KOFFOUR S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI  
LANNAGE S.A., ayant son siège social à Tortola, BVI

*Commissaire*

AUDIT TRUST S.A., ayant son siège social à Luxembourg

*Situation du capital*

Capital souscrit LUF 1.250.000,-  
Capital autorisé LUF 5.000.000,-

*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale*

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 mai 2001 a décidé de reporter la perte de l'exercice se terminant au 31 décembre 2000 d'un montant de 77.778,- LUF.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(32589/054/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**LIBELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 75.201.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

(32593/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**LIBELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 75.201.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement, le 30 mai 2001, à Luxembourg, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la date de ce jour et décide de nommer pour un terme de un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) 12, avenue de la Liberté.
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

LIBELLE S.A.  
D. Murari / S. Vandt  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(32594/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**LEGG MASON WORLDWIDE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.031.

*Extrait des décisions prises par (i) le Conseil d'Administration de LEGG MASON WORLDWIDE (la «Société»)  
et (ii) par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 27 avril 2001*

Il a été décidé que:

1) Mme Michèle Eisenhuth est élue en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société, en remplacement de M. Marc Boulanger jusqu'à l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver les comptes annuels au 31 décembre 2005.

2. Suite à ces changements, le Conseil d'Administration de la Société est dorénavant composé comme suit:

- M. Edward A. Taber III, Senior Executive Vice Président of LEGG MASON, INC., 100 Light Street, Baltimore, Maryland 21202, USA;

- M. Francis X. Tracy, President and Chief Financial Officer of BATTERYMARCH FINANCIAL MANAGEMENT, INC., 200 Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, USA;

- Mme Michèle Eisenhuth, Avocat, 8-10, Mathias Hardt B.P. 39, L-2010 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société a été transféré du 10, rue Heine, L-1720 Luxembourg au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 avril 2001

E. A Taber III / F. X. Tracy

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32591/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**MAESTRALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 78.722.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

(32600/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**MAESTRALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 78.722.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 28 mars 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats du Commissaire aux Comptes et des Administrateurs sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les administrateurs et le Commissaire aux Comptes suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, en qualité d'administrateur.

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) 12, avenue de la Liberté, en qualité d'administrateur.

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, en qualité d'administrateur.

- La société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Les mandats ainsi conférés aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandì / R. Szymanski

*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32601/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**LESTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 54.600.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la société convoquée à brève échéance en session extraordinaire et tenue le 20 avril 2001 à 10.45 heures au siège social*

*Première résolution*

L'Assemblée générale note que Mademoiselle Monique Goerens ne souhaite pas le renouvellement de son mandat d'administrateur. Il en va de même pour le commissaire aux comptes, Mademoiselle Paula Encarnaçao, Steinfort.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide, dans le cadre des nominations statutaires de:

a) renouveler les mandats de Monsieur Jean-Paul Goerens, Maître en droit, demeurant à Luxembourg; et de Monsieur Antonio Fabiani, Docteur en économie, demeurant à Lugano, Suisse; et de nommer Madame Colette Wohl, employée privée, demeurant à Bertrange.

Le conseil d'administration est élu pour une durée de six ans. Nouvelles élections statutaires en 2006.

Nouveau conseil d'administration:

- Monsieur Jean-Paul Goerens,
- Monsieur Antonio Fabiani,
- Madame Colette Wohl.

b) renouveler le mandat de GLOBALSERV S.A., BVL, comme commissaire aux comptes pour une durée d'une année. Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(32592/312/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**LINK CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 67.085.

Les comptes annuels au 30 novembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 6, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

A. Schwachtgen.

(32595/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**LLL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 75.202.

L'an deux mille un, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée LLL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 75.202,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 mars 2000, publié au Mémorial C - année 2000, page 25.510.

L'assemblée est présidée par Monsieur Moysé Dargaa, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria Chimentre, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Fixation de la date de clôture de l'exercice au 30 avril de chaque année.
2. Ecourter exceptionnellement l'exercice en cours du 01.01.2001 au 30 avril 2001.
3. Modification de la date de la réunion de l'assemblée générale statutaire pour la porter à partir de l'année 2001 au troisième lundi du mois de septembre à 14.00 heures.
4. Modification afférente des articles 14 et 16 des statuts.

II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par des annonces insérées dans:

- le Lëtzebuurger Journal du 5 et 14-15 avril 2001
- au Mémorial C de 2001, pages 12.039 et 13.006.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les 800 (huit cents) actions actuellement en circulation, 1 (une) action seulement est dûment représentée à la présente assemblée.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts l'assemblée constate qu'à défaut d'avoir atteint le quorum requis par les dispositions légales, l'assemblée générale des actionnaires ne peut pas délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

En conséquence l'assemblée décide qu'une nouvelle assemblée des actionnaires sera convoquée pour le 6 juin 2001, laquelle assemblée pourra alors prendre des décisions valables, quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le président a levé la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Dargaa, M. Chimentre, A. Galassi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 129S, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2001.

J. Delvaux.

(32596/208/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

### **LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 37.604.

In the year two thousand one, on the third of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the company LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A., with its registered office in Senningerberg, 2, route de Trèves,

incorporated by a deed of Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on July 26, 1991, published in the Mémorial C of September 13, 1991, p. 16198.

The meeting was presided by Mr Robert Deed, Director, residing in Walferdange.

The Chairman appointed as secretary Mrs Anne Burgraf, employee, residing in Libramont (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mrs Inge De Wolf, jurist, residing in Attert (Belgium).

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned Notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to amend Articles 5, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 20, 22 and 23 of the Articles of Incorporation;
2. Decision to carry out a complete remodelling of the Articles of Incorporation without amending however the object of the company and the essential provisions of the Articles;
3. Varia.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

III. The whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

It is decided to amend Articles 5, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 20, 22 and 23 of the Articles of Incorporation.

#### *Second resolution*

Pursuant to the above amendments, it is decided to carry out the complete remodelling of the Articles of Incorporation, as follows, without amending however the object of the company and the essential provisions of the Articles.

**Art. 1. Form, Name.**

There is hereby established among the appearing parties and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.

**Art. 2. Duration.**

The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3. Object.**

The object of the Company is to perform and pursue in Luxembourg and abroad, for its own account or on behalf of third parties, any life insurance and reinsurance transactions, comprising mainly:

- 1) Insurance transactions with or without reinsurance
  - in case of death;
  - in case of life;
  - mixed;
  - regarding guarantees resulting on an ancillary basis from life insurance and which, as a result of illness or accident, particularly in case of infirmity, provide for a complementary compensation other than a final compensation.
- 2) Capitalisation transactions.
- 3) Management of collective pension funds, and more generally, any financial transactions, regarding movables and real estate directly related to the object described above.

Further, the Company may enter into agreements with, or hold participations in any form whatsoever in, Luxembourg companies and foreign companies, or other business entities comprising other insurance companies or entities in order to pursue its object, comprising the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and others securities of any kind, and administer, develop and manage its portfolio.

**Art. 4. Registered office.**

The registered office of the Corporation is established in Senningerberg.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5. Authorised and Subscribed Capital.**

The authorised share capital is set at two millions three hundred and eighty-six thousand and fifty Euro (EUR 2,386,650.-) consisting of

- a) one million three hundred and seventy-five thousand (1,375,000) Ordinary Shares (the «Ordinary Shares») with a par value of one Euro point five nine one one (EUR 1.5911) per Share.
- b) fifty thousand (50,000) Convertible Ordinary Shares (the «Convertible Preference Shares») with a par value of one euro point five nine one none (EUR 1.5911) per Share.
- c) seventy-five thousand (75,000) Convertible Preference Shares (the «Convertible Preference Shares») with a par value of one Euro point five nine one one (EUR 1.5911) per Share.

The subscribed capital is of five hundred and five thousand one hundred and seventy-four Euro and twenty-five cents (EUR 505,174.25) represented by:

- a) one hundred and seventy-six thousand five hundred and forty-six (176,536) Ordinary Shares with a par value of one Euro point five nine one one (EUR 1.5911) per Share, fully paid up;
- b) ninety-eight thousand four hundred and sixty-four (98,464) B Shares with a par value of one Euro point five nine one one (EUR 1.5911) per Share, fully paid up;
- c) forty-two thousand five hundred (42,500) Convertible Ordinary Shares, each with a par value of one Euro point five nine one one (EUR 1.5911) per Share, fully paid up.

The Board of Directors may increase the subscribed capital within the limits of the authorised capital by proceeding to the issue of shares, of such class as the Board shall decide or as may have been agreed with existing or prospective shareholders, to determine the conditions of such issue of shares and the amount of any issue premium to be paid on such shares, and to grant options for subscription to any shareholders or other persons.

The Board of Directors is specifically authorised to proceed to such issue of shares without reserving to the existing shareholders (or reserving only to some of the existing shareholders) the pre-emptive right to subscribe for the additional shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions; and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Shares may not be issued below par. Upon payment to the Corporation of any issue premium (whether paid on issue or otherwise) on the shares of any class, such premium shall be allocated to a share premium reserve for such class of shares.

**Art. 6. Form of Shares.**

Shares will be in registered form only.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the Register of Shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription will be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe and shall be delivered to the shareholders upon request.

**Art. 7. Transfer of shares.**

Transfer of shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the shares to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The Corporation has the power to enter into any agreements comprising, inter alia, limits and conditions to the transferability of the Shares of the Corporation and such agreements, if executed on behalf of the Corporation and all its shareholders, shall be binding on the Corporation and its shareholders.

**Art. 8. Rights and Privileges of Ordinary Shares, Convertible Ordinary Shares, Convertible Preference Shares and B Shares.****1. The Ordinary Shares**

Without prejudice to any special rights conferred on the holders of the Convertible Preference Shares, the B Shares or the Convertible Ordinary Shares set out hereafter, the Ordinary Shares shall entitle the holders thereof to the following rights:

(a) as regards dividends, the Corporation shall pay to the holders of the Ordinary Shares all of the net profits available for distribution by way of dividends.

(b) as regards capital, on a return of assets on liquidation or otherwise, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to be paid the surplus assets of the Corporation remaining after payment of its liabilities and after payment to the holders of the Convertible Preference Shares, the B Shares and the Convertible Ordinary Shares the capital paid up on such shares including premium (if any).

(c) as regards voting in shareholders' meetings, every Ordinary Share shall confer one vote.

(d) as regards transferability, the provisions of the agreement existing among the Corporation and its shareholders relating to the transfer of shares shall apply.

**2. The Convertible Ordinary Shares**

The Convertible Ordinary Shares shall entitle the holders thereof to the following rights:

(a) as regards dividends, the Convertible Ordinary Shares shall carry no rights to any dividends.

(b) as regards capital, on a return of assets on a liquidation or otherwise, the holders of the Convertible Ordinary Shares shall be entitled, in priority to the holders of Ordinary Shares, to be paid out of the surplus assets of the Corporation remaining after payment of its liabilities and after payment to the holders of the Convertible Preference Shares and the B Shares the capital paid up on such shares including premium (if any), the capital paid up on such shares including premium (if any).

(c) as regards voting in shareholders' meetings, every Convertible Ordinary Share shall confer one vote.

(d) as regards conversion, the Convertible Ordinary Shares shall, together with the Convertible Preference Shares, have the rights set out in 4. below.

(e) as regards transferability, the provisions of the agreement existing among the Corporation and its shareholders relating to the transfer of shares shall apply.

**3. Convertible Preference Shares**

The Convertible Preference Shares shall entitle the holders thereof to the following rights:

(a) as regards dividends, the Convertible Preference Shares shall entitle the holders thereof to the payment of a fixed cumulative preferential dividend, in priority to payment of any dividend to all other shareholders, at the rate of 0.01 % per annum (net of any tax payable by the Corporation) accruing on a daily basis on the amount (including premium) paid up on such shares and payable annually in arrears on 31st December in each year provided that the first payment of such dividend shall be on 31st December 1992 in respect of the period from the date of the issue of any such shares to that date;

(b) as regards capital, on a return of assets on liquidation or otherwise the holders of the Convertible Preference Shares shall be entitled, in priority to the holders of B Shares, Convertible Ordinary Shares and Ordinary Shares, to be paid out of the surplus assets of the Corporation remaining after payment of its liabilities, the capital paid up on the Convertible Preference Shares including premium (if any);

(c) as regards voting in shareholders' meetings, the holders of Convertible Preference Shares shall be entitled to receive notices (and all other documents sent to holders of Ordinary Shares) of and attend at any general shareholders' meeting of the Corporation but shall not be entitled to vote at any such meeting, except for the specific matters set forth in article 46 of the Luxembourg law on commercial companies;

(d) as regards conversion, the Convertible Preference Shares shall, together with the Convertible Ordinary Shares, have the rights set out in 4. below.

(e) as regards transferability, the provisions of the agreement existing among the Corporation and its shareholders relating to the transfer of shares shall apply.

**4. Conversion of Convertible Ordinary Shares and Convertible Preference Shares**

(a) the Corporation shall require conversion of the Convertible Ordinary Shares and the Convertible Preference Shares on the occurrence (or in anticipation of the immediate occurrence and conditionally thereon) of either a Sale or a Listing, provided that such events shall have occurred after the fifth anniversary of the 26th of July 1991 but on or

prior to the tenth anniversary thereof, and shall in any event effect such conversion on such tenth anniversary if the same has not previously taken effect, on terms agreed specifically in an agreement among the Company and all its shareholders.

(b) the aggregate amount of the Convertible Ordinary Shares and Convertible Preference Shares in issue immediately prior to the date of conversion, as indicated in (a) above shall, on such date, be converted into such number of Ordinary Shares as shall result from a method of calculation agreed specifically in an agreement among the Corporation and all its shareholders. The provisions of such agreement shall be binding as if they were contained in these articles. Should the number of Ordinary Shares to be issued as a result of the conversion exceed the number of Convertible Ordinary Shares and Convertible Preference Shares in issue prior to the conversion, there shall be allocated to the capital of the issued Ordinary Shares an amount from the share premium reserve created at the initial subscription of the Convertible Ordinary Shares and Convertible Preference Shares, which amount shall correspond to the total par value of the increased number of shares to be issued upon conversion.

(c) upon conversion, the Convertible Ordinary Shares and the Convertible Preference Shares shall immediately rank *pari passu* in all respects with the Ordinary Shares as a single uniform class of shares in the Corporation and any share premium reserve previously existing in respect of the Convertible Ordinary Shares and the Convertible Preference Shares shall become a free reserve in respect of which all Ordinary Shares (issued prior to conversion or at conversion) bear the same rights.

(d) as regards transferability, the provisions of the agreement existing among the Corporation and its shareholders relating to the transfer of shares shall apply.

#### 5. The B Shares

The B Shares shall entitle the holders thereof to the following rights:

(a) as regards dividends: the Corporation shall pay to the holders of B Shares a preferential and recoverable dividend of three (3) per cent of the par value of EUR 1.5911 of such B Shares per annum, payable annually;

(b) as regards capital: on a return of assets on liquidation or otherwise, the holders of B Shares shall be entitled, in priority to the holders of Ordinary Shares and Convertible Ordinary Shares, to the reimbursement of the capital paid up on each of the B Shares including premium (if any) to be paid out of the surplus assets of the Corporation remaining after payment of its liabilities and after payment to the holders of the Convertible Preference Shares, the capital paid up on such Shares including premium (if any);

(c) as regards voting in shareholders' meeting, the holders of B Shares shall be entitled to receive notices (and other documents sent to the holders of Ordinary Shares) of and attend at any shareholders' meeting of the Corporation but shall not be entitled to vote at any such meeting, except for general meetings called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of a preferential recoverable dividend attaching to non-voting shares;
- the conversion of non-voting privileged shares into ordinary shares;
- the reduction of the capital of the company;
- any change to its corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the premature dissolution of the company;
- the conversion of the company into a company of another legal form;

(d) as regards conversion, the B Shares shall be automatically converted into a maximum of 98.464 Ordinary shares in the following situations, provided always that PM HOLDINGS, INC. shall certify to the Corporation that such conversion would not cause PM HOLDINGS, INC. to control 25 % or more of the total aggregate voting rights attaching to the issued Shares:

- upon the occurrence of a Sale or a Listing. For the purpose of this sub-paragraph, a Sale or a Listing shall have the same meaning as in sub-paragraph 4;
- upon the holders of such B Shares serving a written notice on the Corporation of their intention to convert their holding of B Shares into Ordinary Shares.

Upon conversion of B Shares into Ordinary Shares, the converted shares shall be immediately re-designated as Ordinary Shares and all Ordinary Shares shall rank *pari passu* among themselves. The Board of Directors or any person duly appointed by the Board for that purpose shall enter the conversion of the B Shares into Ordinary Shares in the Corporation's shareholder register and shall appear before a Luxembourg notary and request that notary to record the amendment of Article 5 of the present Articles of Incorporation in order to reflect the conversion. The Board of directors or the person duly appointed by the Board for that purpose shall give notice in writing to the holders of B Shares of the effected conversion. Upon receipt by the holders of B Shares of the above mentioned written notice, the holders of B Shares shall immediately send to the Corporation the certificate(s) in respect of the converted B Shares and the Corporation shall issue to such holders new certificate(s) for the Ordinary Shares resulting from the conversion.

(e) as regards transferability, the provisions of the agreement existing among the Corporation and its shareholders relating to the transfer of shares shall apply.

#### **Art. 9. Meetings of shareholders - General.**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Notice of all meeting of shareholders shall be given to each shareholder by mail at least eight (8) days before the meeting is to take place and shall state the time, date, place and agenda for such meeting. The Board of Directors shall be responsible for calling all meetings of shareholders.

Each share (other than Convertible Preference Shares and B Shares) is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by specific provisions herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

General meetings of shareholders shall be presided over by the chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person designated by the shareholders at the meeting.

The minutes of all general meeting of shareholders (and extracts therefrom) shall be signed by the chairman of the Board of Directors or any other director.

Resolutions of the shareholders may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing such resolutions signed by all the shareholders. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 10. Annual general meeting of shareholders.**

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Senningerberg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of April in each year at 11.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 11. Board of Directors.**

The Corporation shall be managed by a Board of Directors (the «Board») composed of at least 3 and not more than 10 members and shall be elected by a simple majority of the outstanding Ordinary Shares and Convertible Ordinary Shares for a period not exceeding 6 years and until their successors are elected, provided however that any one or more of the directors may be removed with or without cause by the votes of the holders of more than 50 % of the Ordinary Shares and Convertible Ordinary Shares present or represented at the meeting.

To be considered for election, the names of candidates for nomination to the Board of Directors shall be deposited together with written acceptance of the proposed candidates, at the registered office of the Corporation at least one month (this time limit being subject to being waived and disregarded upon decision of the shareholders at the meeting appointing the directors) before the date set for the meeting at which the directors shall be elected.

Only candidates the names of whom are deposited as aforesaid shall be eligible for being appointed as directors of the Corporation.

Only existing shareholders and the chief executive of the Corporation, as more specifically determined hereafter, are authorised to propose candidates for nomination. Holders of Ordinary Shares and Convertible Ordinary Shares shall be authorised to make proposals for nomination in the following terms:

(a) each of STANDARD LIFE ASSURANCE COMPANY, ABBERDEEN ASSET MANAGEMENT PLC and PM HOLDINGS INC. (for so long as it is interested in not less than 5% of the Company share capital, either actually or potentially on exercise of conversion rights referred to in Article 8.) («the Investors») shall have the right to nominate one Director;

(b) a majority of more than 50 % of the Investors (together with the chief executive of the Corporation as long as the chief executive is Mr John Kyle Stone) be entitled in the aggregate, to agree upon and nominate 1 director for election at the meeting of shareholders, provided however that the candidate so nominated must also be approved by STANDARD LIFE if and as long as STANDARD LIFE remains an Investor.

(c) a majority of more than 50 % of the holders of all issued Shares shall be entitled in the aggregate to nominate up to 6 directors for election at the meeting of shareholders.

The directors of the Corporation shall be elected by the shareholders in general meeting from the directors nominated as aforesaid. A separate election shall be held for each candidate nominated as aforesaid. Those candidates who receive a majority of the valid votes cast in an election shall become members of the Board. No person shall be elected unless he or she, as the case may be, has been previously nominated as aforesaid. The Board is not validly constituted unless it consists only of members previously nominated as aforesaid.

**Art. 12. Procedures of meetings of the Board.**

The Board of Directors may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the shareholders.

Board Meetings will be held at quarterly intervals and otherwise as shall be appropriate at the place indicated in the notice of meeting. The Board of Directors shall meet upon call by any one director.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, but in his absence the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least five business days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. Advance notice, as aforesaid, of any meeting of the Board of

Directors shall also be sent to the holders of Convertible Ordinary Shares. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or by cable or telegram or telex another director as his proxy.

Directors' meetings can also be held by any method of communication enabling all Directors to hear each other.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if (i) at least a majority of the directors is present or represented; (ii) if the Director appointed under Article 11(b) is present or represented (iii) if at least two Directors appointed under Art. 11 (a) are present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or more several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or enterprise shall be automatically affected or invalidated by the fact that any one or more directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or enterprise. Any director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or enterprise, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. However, if a director has an interest (either personally or as a result of serving as a director, associate, officer or employee of any corporation or firm concerned by the deliberation of the Board) in any deliberation, such interest shall be disclosed to the other directors who shall decide, at a majority vote, whether the interested director may participate in the vote on the concerned transaction.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Directors.**

The minutes of any meeting of The Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any one director.

**Art. 14. Powers of the Board of Directors.**

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law, by the present Articles or by any agreement to which the Corporation and its shareholders are parties, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Audit and Remuneration Committee referred to hereafter.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs to a chief executive, who, with prior consent of the general meeting of shareholders, may be a member of the Board.

**Art. 15. Powers of the Audit and Remuneration Committee.**

There shall be instituted an Audit and Remuneration Committee which shall comprise only the Directors appointed pursuant to the procedures set out in Article 11, sub-paragraph (a) and (b), the chief executive of the Corporation and one other non-executive director determined by the Board. The Audit and Remuneration Committee shall be convened by its chairman not less than twice per calendar year immediately after the relevant meeting of the Board.

No meeting of the Audit and Remuneration Committee shall take place unless there are present the chief executive of the Corporation and the Director appointed under Article 11 (b) and the Director appointed by Standard Life under Art. 11(a) or, if there is at that time no Director nominated by STANDARD LIFE under Art. 11(a), another Director nominated under the procedures set out in Art. 11(a). The Director appointed pursuant to the procedures set out in Article 11, sub-paragraph (b), shall be appointed Chairman of the Audit and Remuneration Committee, and, in the event of an equality of votes, such Chairman shall have a casting vote. The Audit and Remuneration Committee shall be responsible for:

(a) reviewing and making recommendations to the Board as to the terms of appointment, salaries, bonuses, commissions, benefits and pension contributions in respect of all members of the Board and of the board of any subsidiary of the Corporation (a «Subsidiary») and officers or employees who are Managers (including any member of the Audit and Remuneration Committee (subject to a declaration of interest) if such person is required to form a quorum of such committee);

(b) reviewing the remuneration structure applicable to all directors and employees of the Corporation and its Subsidiaries («Group Companies») and for making recommendations thereon to the Board;

(c) reviewing and making recommendations to the Board regarding the terms of appointment and the remuneration of the Auditors;

(d) reviewing and recommending to the Board the adequacy of financial and management controls and control systems of the Group Companies;

(e) meeting the Auditors at least once per calendar year to discuss audit and other relevant findings;

(f) monitoring the implementation of the Auditors' recommendations and generally monitoring and regulating the relationship between the Corporation, each Subsidiary and the Auditors;

(g) approving information requiring to be lodged with the Commissariat aux Assurances;

(h) reviewing and making recommendations to the Board as to the need for and the amount of any keyman assurance in respect of any of the employees of the Corporation to be contracted by the Corporation;

(i) such other matters as may be determined by specific agreement between the Corporation and its shareholders.

The Audit and Remuneration Committee shall have the right and obligation to circulate, seek views from and report to each of the shareholders in the Corporation in the event of the Board refusing or failing to implement its views or recommendations.

**Art. 16. Specific matters requiring consent of a majority of the holders of Convertible Ordinary Shares.**

Save with the prior unanimous consent of the Directors appointed pursuant to the procedures set out in Article 11 subparagraph (a) and the Director appointed pursuant to the procedures set out in Article 11 subparagraph (b), the Company shall not permit to be effected any of the following matters:

1) Save as necessary to effect the issue of Convertible Preference Shares, the issue of Convertible Ordinary Shares, the conversion of the Convertible Preference Shares or the conversion of the Convertible Ordinary Shares or further calls on any partly paid shares, as specifically contemplated in these Articles or in agreements to which the Corporation and its shareholders are parties, to permit or cause to be proposed any alteration to its authorised or issued share capital (including any increase thereof) or alteration of the rights attaching to the shares.

2) Save as necessary to effect the conversion of the Convertible Ordinary Shares and the Convertible Preference Shares, to create, allot, issue or redeem or reduce any share or loan capital or loan notes or grant or agree to grant any options or other rights for the issue of any share or loan capital or loan notes unless specifically agreed among the Corporation and its shareholders by way of an agreement.

3) To subscribe or otherwise acquire, or dispose of, any shares in the capital of any other company or any interest therein.

4) To acquire or dispose of the whole or part of the undertaking or business of any other person, firm or company or dispose of the whole or part of the undertaking or business of the Corporation.

5) To permit or cause to be proposed any amendment to its Articles of Incorporation.

6) To cease or propose to cease to carry on its business or be wound up save where it is insolvent within the meaning of Luxembourg law.

7) To apply or permit the Board to apply to petition to the courts for an order for protection against or rearrangement or composition with its creditors to be made in respect of the Corporation.

8) To make any change to

(a) its auditors (being KPMG);

(b) its principal bankers, (being KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE);

(c) its actuaries (being Watson Wyatt);

(d) its accounting reference date (being 31st December);

(e) its registered statutory office.

9) To enter into or vary any transaction or arrangement with, or for the benefit of any of the Board or any of the managers of the Corporation (as defined in an agreement to which the Corporation and its shareholders are parties) or any other person connected with any of them other than with the approval of the Audit and Remuneration Committee.

10) To borrow monies (other than pursuant to established facilities aggregating more than 50% of shareholders' funds) or accept credit (other than normal trade credit).

11) To make any payment otherwise than at arm's-length basis.

12) To enter into or give or permit or suffer to subsist any guarantee of or indemnity or contract of suretyship, for or otherwise commit itself in respect of the due payment of money or the performance of any contract, engagement or obligation of any other person or body.

13) To propose or pay any dividend or propose or make any other distribution.

14) To enter into any partnership or joint venture other than with independent financial advisers in the ordinary course of business.

15) To vary or make any binding decisions on the terms of employment and service of Mr Stone, increase or vary the salary or other benefits or appoint or dismiss him other than as approved by the Audit and Remuneration Committee.

16) To mortgage or charge or permit the creation of or suffer to subsist any mortgage, security or charge of any type of description over the whole or any part of the Corporation's assets or undertaking.

17) To make any loan or give any credit (other than normal trade credit) or acquire any loan capital of any corporate body (wherever incorporated) other than to independent financial advisers in accordance with the policy approved by the Board.

18) To do any act or thing outside the ordinary course of the business carried on by the Corporation either as regards the nature of or the manner in which the Corporation conducts the same.

19) Save as recommended by the auditors, to alter or adjust in any respect the accounting policies and basis upon which the annual audited accounts of the Corporation and any Subsidiary are prepared.

20) To enter into any capital commitment other than as approved in established budgets herein referred to.

21) To constitute or establish any statutory employee share related benefit or incentive plan or option scheme of any type or description.

22) To delegate any matters to a committee of the Board (other than the Audit and Remuneration Committee) or save as provided in any service agreements entered into by the Company) to any individual.

23) To establish any branch or office outside the Grand Duchy of Luxembourg.

24) To seek or effect a Listing.

**Art. 17. Binding signatures.**

The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors, one of which at least must be a director appointed upon proposal of the holders of Ordinary Shares or by the joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

**Art. 18. Statutory Auditor.**

The operations of the Corporation and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one or several auditors, who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience («réviseur d'entreprises») and who shall carry out the duties prescribed by the applicable Luxembourg laws.

The auditors shall be elected by the annual general meeting of shareholders and until their successors are elected. The auditors in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 19. Accounting year.**

The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December 1991.

**Art. 20. Appropriation of profits.**

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Corporation.

Dividends shall be payable to holders of B Shares, Convertible Preference Shares and Ordinary Shares as indicated in Article 8 hereof. No dividends shall be allocated to or paid to holders of Convertible Ordinary Shares.

The dividends declared may be paid in Euro or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

**Art. 21. Dissolution and liquidation.**

In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net book asset value of the Corporation resulting from the financial statements of the Corporation prepared for its winding up, will be distributed as indicated in Article 8 hereof.

The Corporation shall be automatically dissolved upon receipt by the Corporation of a request for dissolution by prior unanimous written consent of the holders of Convertible Ordinary Shares (other than KYLE STONE HOLDINGS S.A.) who shall have power to appoint the liquidator or liquidators.

**Art. 22. Amendment of Articles.**

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, subject to the terms of Article 16.

**Art. 23. Indemnification.**

Subject to the terms of Article 16., sub-paragraph 12, the Corporation may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators against loss, damages, or expenses (including reasonable legal expenses), reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation or any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified (if such position is or was held at the request of the Corporation), except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceedings to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

In the event of a settlement, indemnification may be provided only in connection with any matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its counsel that the person to be indemnified did not act with gross negligence or wilful misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such person may be entitled.

**Art. 24. Governing law.**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined, in accordance with agreement(s) made between the Company and all its shareholders and with the applicable Luxembourg laws.

There being nothing further on the agenda, the President adjourned the meeting.

All costs and fees due as a result of the foregoing shall be charged to the company.

The undersigned notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French versions, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading of these minutes, the members of the bureau all known to the notary public, signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A., avec siège social à Senningerberg, 2, route de Trèves; constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 16 juillet 1991, publié au Mémorial C du 13 septembre 1991, p. 16198.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Robert Deed, directeur, demeurant à Walferdange.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Madame Anne Burgraf, employée privée, demeurant à Libramont (Belgique).

L'Assemblée élit aux fonctions de Scrutateur, Madame Inge De Wolf, juriste, demeurant à Attert (Belgique).

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Décision de modifier les articles 5, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 20, 22 et 23 des Statuts;

2) Décision de procéder à une refonte complète des statuts sans toutefois modifier l'objet social et les stipulations essentielles de l'acte constitutif;

3) Divers.

II. Les actionnaires représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de procéder à la modification des articles 5, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 20, 22 et 23 des Statuts.

*Seconde résolution*

Il est décidé de procéder à une refonte complète des statuts sans toutefois modifier l'objet social et les stipulations essentielles de l'acte constitutif.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Nom.**

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme, sous la dénomination de LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.

**Art. 2. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute, à n'importe quel moment, par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 3. Objet.**

La Société a pour objet de faire au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, pour elle ou pour le compte de tiers, toutes opérations d'assurances et de réassurance de la branche «Vie» soit principalement:

- 1) les opérations d'assurances avec ou sans réassurance

- en cas de décès;

- en cas de vie;

- mixte;

- se rapportant aux garanties que comportent à titre accessoire, les assurances sur la vie et qui, à la suite de maladie ou d'accident, notamment en cas d'invalidité, prévoient une prestation non indemnitaire et complémentaire à la prestation principale.

2) les opérations de capitalisation;

3) la gestion de fonds collectifs de retraite et, plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus désigné.

Par ailleurs, la Société peut conclure des contrats avec, et détenir des participations sous quelque forme que ce soit dans, des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités, y compris des sociétés d'assurance, afin de favoriser ses opérations, y compris l'acquisition par achat, souscription, ou toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations ou autres titres de toute nature et gérer, développer et administrer son portefeuille.

**Art. 4. Siège social.**

Le siège social de la Société est établi à Senningerberg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital autorisé et capital souscrit.**

Le capital autorisé est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt-six mille six cent cinquante euros (EUR 2.386.650) représenté par:

- a) un million trois cent soixante-quinze mille (1.375.000) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») avec une valeur au pair d'un Euro virgule cinq neuf un un (EUR 1,5911) par action,
- b) cinquante mille (50.000) actions convertibles ordinaires (les «Actions Convertibles Ordinaires») avec une valeur au pair d'un Euro virgule cinq neuf un un (EUR 1,5911) par action,
- c) soixante-quinze mille (75.000) actions préférentielles convertibles (les «Actions Préférentielles Convertibles») avec une valeur au pair d'un Euro virgule cinq neuf un un (EUR 1,5911) par action.

Le capital souscrit est de cinq cent et cinq mille cent soixante-quatorze Euro et vingt-cinq cents (EUR 505.174,25) représenté par:

- a) cent quatre-vingt mille cinq cent trente-six (180.536) Actions Ordinaires avec une valeur au pair d'un Euro virgule cinq neuf un un (EUR 1,5911) par action, entièrement libérées,
- b) quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-quatre (98.464) Actions B avec une valeur au pair d'un Euro virgule cinq neuf un un (EUR 1,5911) par action, entièrement libérées,
- c) quarante-deux mille cinq cents (42.500) Actions Convertibles Ordinaires avec une valeur au pair d'un euro virgule cinq neuf un un (EUR 1,5911) par action, entièrement libérées.

Le conseil d'administration peut augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé en décidant l'émission d'actions des classes qu'il détermine ou conformément aux accords qu'il a pu passer avec des actionnaires existants ou futurs, déterminer les conditions d'émission de ces actions et le montant des primes d'émission éventuellement payables sur ces actions, et accorder des options de souscription à des actionnaires ou d'autres personnes.

Le conseil d'administration est tout spécialement autorisé à augmenter le capital sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription (ou à réserver un droit préférentiel de souscription uniquement à un nombre limité d'actionnaires existants) en ce qui concerne les actions nouvelles à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer à un administrateur autorisé ou un directeur de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements dus sur les souscriptions à la suite de ces augmentations de capital.

Les actions ne peuvent être émises en dessous de leur valeur nominale. En cas de paiement d'une prime d'émission (soit à la souscription, soit autrement) pour des actions d'une catégorie, cette prime sera attribuée à la réserve de prime d'émission spécialement créée pour cette catégorie d'actions.

**Art. 6. Forme des actions.**

Les actions seront émises sous forme nominative uniquement.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme la seule propriétaire de ces actions.

Des certificats attestant ces inscriptions seront émis dans les formes à fixer par le conseil d'administration et seront remis aux actionnaires, sur demande.

**Art. 7. Transfert d'actions.**

Le transfert d'actions sera réalisé par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes dûment mandatées à cet effet.

Le transfert peut également être effectué par la remise à la société du certificat représentant les actions, dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société peut s'engager dans des conventions comprenant, entre autres, des restrictions et des conditions de transférabilité des actions de la Société et ces conventions, si elles ont été signées pour compte de la Société et tous ses actionnaires, lieront la Société et ses actionnaires.

**Art. 8. Droits et privilèges des Actions Ordinaires, des Actions Convertibles Ordinaires, des Actions Préférentielles Convertibles et des Actions B.****1. Les Actions Ordinaires**

Sous réserve des droits spéciaux attribués aux Actions Préférentielles Convertibles, aux Actions B ou aux Actions Convertibles Ordinaires reprises ci-après, les Actions Ordinaires conféreront à leurs détenteurs les droits suivants:

(a) en matière de dividende, la Société distribuera aux détenteurs des Actions Ordinaires tout le bénéfice net distribuable par voie de dividendes.

(b) en matière de capital, lors d'un remboursement des avoirs par suite d'une liquidation ou autrement, les détenteurs des Actions Ordinaires auront le droit de recevoir le solde du produit net de liquidation de la Société après paiement des dettes de la Société et, après paiement, aux détenteurs des Actions Préférentielles Convertibles, des Actions B et des Actions Convertibles Ordinaires du montant de leur contribution en capital, y compris la prime d'émission (s'il y en a);

(c) en matière de vote aux assemblées générales, chaque Action Ordinaire confère une voix.

(d) en matière de transférabilité, les stipulations de l'accord existant entre la Société et ses actionnaires seront applicables.

**2. Les Actions Convertibles Ordinaires**

Les Actions Convertibles Ordinaires conféreront à leurs détenteurs les droits suivants:

(a) en matière de dividende, les Actions Convertibles Ordinaires ne donneront droit à aucun dividende;

(b) en matière de capital, lors d'un remboursement des avoirs par suite de liquidation ou autrement, les détenteurs des Actions Convertibles Ordinaires auront le droit, par priorité aux détenteurs des Actions Ordinaires, de recevoir, sur le solde du produit net de liquidation après paiement des dettes de la Société et, après paiement aux détenteurs des

Actions Préférentielles Convertibles et des Actions B du montant de leur contribution en capital, y compris la prime d'émission (s'il y en a), le montant de leur contribution en capital, y compris la prime (s'il y en a);

(c) en ce qui concerne les droits de vote aux assemblées générales, chaque Action Convertible Ordinaire confère une voix;

(d) en matière de conversion d'actions, les Actions Convertibles Ordinaires auront, ensemble avec les Actions Préférentielles Convertibles, les droits énoncés sub 4. ci-dessous.

(e) en matière de transférabilité, les stipulations de l'accord existant entre la Société et ses actionnaires seront applicables.

### 3. Les Actions Préférentielles Convertibles.

Les Actions Préférentielles Convertibles conféreront à leurs détenteurs les droits suivants:

(a) les Actions Préférentielles Convertibles conféreront à leurs détenteurs, par priorité au paiement de dividendes à tous les autres actionnaires, le droit au paiement d'un dividende préférentiel fixe cumulatif à un taux de 0,01 % par an (net de tous impôts payables par la Société) accru journalièrement sur le montant payé sur ces actions (y compris la prime d'émission payée pour ces titres); ce dividende préférentiel est payable annuellement au 31 décembre de chaque année; étant entendu que le premier paiement de ce dividende sera effectué le 31 décembre 1992 pour la période se situant entre la date d'émission de ces actions et cette date;

(b) en matière de capital, à la suite d'un remboursement des avoirs par suite de liquidation ou autrement, les Actions Préférentielles Convertibles conféreront, par priorité aux détenteurs d'Actions B, d'Actions Convertibles Ordinaires et d'Actions Ordinaires, le droit au paiement, sur le solde du produit net de liquidation de la Société après paiement des dettes de la Société, du capital payé sur les Actions Préférentielles Convertibles, y compris la prime (s'il y en a);

(c) en matière de droit de vote aux assemblées générales, les détenteurs des Actions Préférentielles Convertibles auront le droit de recevoir les convocations (et tous autres documents envoyés aux détenteurs d'Actions Ordinaires) aux assemblées générales de la Société auxquelles ils peuvent assister, mais lors desquelles ils n'auront pas le droit de vote, sauf pour les cas spécifiques prévus à l'article 46 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

(d) en matière de conversion d'actions, les Actions Préférentielles Convertibles conféreront à leurs détenteurs, ensemble avec les Actions Convertibles Ordinaires, les droits repris au paragraphe 4. ci-dessous.

(e) en matière de transférabilité, les stipulations de l'accord existant entre la Société et ses actionnaires seront applicables.

### 4. Conversion des Actions Convertibles Ordinaires et des Actions Préférentielles Convertibles.

(a) La Société procédera à la conversion des Actions Convertibles Ordinaires et des Actions Préférentielles Convertibles lors de (ou par anticipation et dans ce cas conditionnellement, à) soit la Vente ou la Cotation à condition que ces événements aient eu lieu après le cinquième anniversaire de la date du 26 juillet 1991, mais au plus tard, ou avant, le dixième anniversaire de la Société. La Société procédera en tout état de cause à la conversion lors de ce dixième anniversaire si celle-ci n'a pas eu lieu avant, selon les termes de la convention existant entre la Société et tous ses actionnaires.

(b) la totalité des Actions Convertibles Ordinaires et des Actions Préférentielles Convertibles émises immédiatement avant la date de conversion telle que indiquée sous (a) ci-dessus, seront, à cette date, converties en un nombre d'Actions Ordinaires résultant d'une méthode de calcul spécifiquement déterminée dans une convention entre la Société et tous ses actionnaires. Les dispositions d'un tel accord lieront les parties comme si elles avaient été contenues dans les présents statuts. Au cas où le nombre d'Actions Ordinaires à émettre par suite d'une conversion excéderait le nombre d'Actions Ordinaires Convertibles et d'Actions Préférentielles Convertibles émises avant cette conversion, un montant de la réserve de prime d'émission, créée lors de la souscription initiale des Actions Convertibles Ordinaires et des Actions Préférentielles Ordinaires, correspondant à la valeur nominale totale du nombre majoré d'actions à émettre suite à cette conversion, sera attribué au capital des Actions Ordinaires émises.

(c) à la suite de leur conversion en Actions Ordinaires, les Actions Convertibles Ordinaires et les Actions Préférentielles Convertibles prendront à tous égards rang égal avec les Actions Ordinaires; toutes ces actions seront, après cette conversion, à considérer comme actions d'une seule catégorie et toute réserve de prime d'émission existant en rapport avec les Actions Ordinaires Convertibles et les Actions Préférentielles Convertibles deviendra une réserve libre en rapport avec laquelle toutes les Actions Ordinaires (émises avant ou lors de la conversion) auront les mêmes droits.

### 5. Les Actions B.

Les Actions B conféreront à leurs détenteurs les droits suivants:

(a) en matière de dividendes: la Société paiera aux détenteurs d'Actions B un dividende préférentiel et récupérable à un taux de 3 % par an de la valeur nominale de 1,5911 EUR de chaque Action B; ce dividende préférentiel est payable annuellement.

(b) en matière de capital, à la suite d'un remboursement des avoirs par suite d'une liquidation ou autrement, les détenteurs des Actions B auront le droit de recevoir le remboursement, en priorité par rapport aux détenteurs des Actions Ordinaires et des Actions Convertibles, du capital payé au titre desdites Actions B y incluse toute prime éventuelle, payable sur le solde du produit net de liquidation, après paiement par la Société de ses dettes et paiement aux détenteurs des Actions Préférentielles Convertibles, du capital payé sur lesdites actions y incluse toute prime éventuelle;

(c) en matière de droit de vote aux assemblées générales, les détenteurs des Actions B auront le droit de recevoir les convocations (et tous autres documents adressés aux détenteurs d'Actions Ordinaires) et d'assister aux assemblées générales de la Société mais ils n'auront pas le droit de voter lors de ces assemblées, à l'exception des assemblées appelées à se prononcer sur les points suivants:

- l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés
- la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux actions sans droit de vote;
- la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires;

- la réduction du capital social de la société;
- la modification de son objet social;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution anticipée de la société;
- la transformation de la société en une société d'une autre forme juridique;

(d) en matière de conversion, les Actions B seront automatiquement converties en un maximum de 98.464 Actions Ordinaires dans les hypothèses suivantes, pour autant toutefois que PM HOLDINGS, INC. certifie à la Société que cette conversion n'empêche pas la conséquence que PM HOLDINGS, INC. contrôle 25 % ou plus des droits de vote totaux attachés aux actions émises:

- lors de la survenance d'une Vente ou d'une Cotation. Pour les besoins du présent sous-paragraphe, les termes «Vente» ou «Cotation» auront la même signification que celle qu'ils ont dans le sous-paragraphe 4 du présent article;
- sur notification écrite expresse adressée par les détenteurs d'Actions B à la Société de leur intention de convertir leurs Actions B en Actions Ordinaires;

A la suite de la conversion des Actions B en Actions Ordinaires, les actions ainsi converties seront immédiatement redésignées comme Actions Ordinaires et toutes les Actions Ordinaires prendront rang égal entre elles. Le Conseil d'administration ou toute personne désignée par le Conseil à ces fins inscrira la conversion des Actions B en Actions Ordinaires dans le Registre des actionnaires de la Société et comparaitra devant un notaire luxembourgeois qu'il requerra d'acter la modification à l'article 5 des Statuts en vue de refléter la conversion intervenue. Le Conseil d'administration ou toute personne mandatée par le Conseil à ces fins notifiera la conversion ainsi intervenue aux détenteurs d'Actions B. A la réception par les détenteurs d'Actions B de ladite notification, ceux-ci renverront sans délai à la Société le(s) certificat(s) relatif(s) aux Actions B converties; la Société émettra en faveur desdits détenteurs un (de) nouveau(x) certificat(s) pour les Actions Ordinaires résultant de la conversion.

(e) en matière de transférabilité, les stipulations de l'accord existant entre la Société et ses actionnaires seront applicables.

#### **Art. 9. Assemblée des Actionnaires - Généralités.**

L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Les convocations aux assemblées des actionnaires seront adressées par lettre recommandée à la poste, à chaque actionnaire, au moins huit (8) jours avant la date de la tenue de cette assemblée, contenant l'indication de la date, de l'endroit et de l'ordre du jour de cette assemblée.

Chaque action (à l'exception des Actions Préférentielles Convertibles et des Actions B) donnera droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par télécopieur, câble, télégramme ou télex, une autre personne comme son mandataire.

Sauf disposition contraire dans la loi ou les présents statuts, les résolutions des assemblées valablement convoquées seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut fixer toutes les autres conditions auxquelles les actionnaires devront satisfaire afin de pouvoir participer aux assemblées des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis ni publication préalables.

Les assemblées générales des actionnaires seront présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par toute autre personne désignée par les actionnaires présents à cette assemblée.

Les procès-verbaux de toute assemblée générale des actionnaires (et les extraits de ceux-ci) seront signés par le président du conseil d'administration ou par tout autre administrateur.

Des résolutions circulaires peuvent également être adoptées par écrit et peuvent consister en un ou plusieurs documents contenant cette résolution signée par tous les actionnaires. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 10. L'assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, à Senningerberg au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois d'avril à onze heures trente du matin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 11. Le Conseil d'Administration.**

La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «conseil») composé d'un minimum de trois et d'un maximum de dix membres et sera élu à la simple majorité des Actions Ordinaires et des Actions Convertibles Ordinaires en circulation pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leur successeur ait été élu, étant entendu cependant que tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif par décision de plus de 50 % des Actions Ordinaires et Actions Convertibles Ordinaires présentes ou représentées lors de la réunion.

Pour être pris en considération lors de l'élection, les noms des candidats au poste d'administrateur seront déposés ensemble avec une confirmation d'acceptation écrite des candidats concernés, au siège social de la Société au moins un mois avant la date fixée pour la réunion lors de laquelle les administrateurs seront élus (étant entendu qu'il pourra être fait abstraction de ce délai si l'assemblée appelée à désigner les administrateurs en décide ainsi).

Seuls les candidats dont les noms figurent sur la liste ainsi déposée seront éligibles comme administrateur de la Société.

Seuls les actionnaires existants et le directeur général de la Société, comme cela va être précisé ci-après, sont autorisés à proposer des candidats en vue de l'élection. Les détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Convertibles Ordinaires sont autorisés à faire des propositions de nomination d'administrateurs conformément aux stipulations suivantes:

a) STANDARD LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED, ABERDEEN ASSET MANAGEMENT PLC et PM HOLDINGS INC. (pour autant qu'il détienne au moins 5 % du capital de la Société, que ce soit actuellement ou potentiellement lors de l'exercice du droit de conversion dont il est question à l'article 8 auront chacun le droit de nommer un administrateur.

b) une majorité de plus de 50 % des Investisseurs (ensemble avec le directeur général de la Société aussi longtemps que ce poste est occupé par Monsieur John Kyle Stone) auront le droit de proposer, au total, un candidat en vue de son élection comme membre du conseil d'administration par l'assemblée des actionnaires, pour autant cependant que le candidat ainsi nommé soit approuvé par STANDARD LIFE, si et tant que STANDARD LIFE demeure un Investisseur.

c) une majorité de plus de 50 % des détenteurs de toutes les Actions émises sera autorisée à proposer au total jusqu'à 6 administrateurs en vue de leur élection à l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs de la Société seront élus par les actionnaires lors d'une assemblée, parmi les candidats proposés comme indiqué ci-avant. Une élection séparée aura lieu pour chaque candidat proposé. Les candidats qui recueillent une majorité des votes valables émis lors d'une élection deviendront membres du conseil d'administration. Aucune personne ne sera élue si elle n'a pas été préalablement proposée comme indiqué ci-dessus. Le conseil d'administration n'est pas valablement constitué s'il comprend des membres qui n'ont pas été préalablement proposés comme indiqué ci-dessus.

#### **Art. 12. Fonctionnement du Conseil d'Administration.**

Le conseil d'administration pourra élire parmi ses membres un président.

Il peut également choisir un secrétaire qui ne doit pas être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Des réunions du conseil d'administration se tiendront trimestriellement ou autrement, en cas de nécessité, à l'endroit indiqué dans la convocation. Le conseil d'administration se réunira sur convocation de tout administrateur.

Le président du conseil d'administration présidera les réunions mais, en son absence, le conseil pourra désigner, à la majorité des administrateurs présents, un autre administrateur pour assumer la présidence pour un temps.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera adressée à tous les administrateurs cinq jours ouvrables au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Un avis préalable, tel qu'indiqué ci-dessus, de toute réunion du conseil d'administration, pourra aussi être adressé aux détenteurs d'Actions Ordinaires Convertibles.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopieur, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Des réunions du conseil d'administration peuvent également être tenues par tout moyen de communication permettant aux administrateurs de s'entendre mutuellement.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si (i) au moins une majorité des administrateurs est présente ou représentée et (ii) si au moins un administrateur élu conformément à l'article 11(b) ci-dessus est présent ou représenté à la réunion du conseil et (iii) si au moins deux administrateurs élus conformément à l'article 11 (a) ci-dessus sont présents ou représentés lors de cette réunion. Les décisions seront prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Aucun contrat, ou autre transaction, entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société possèdent un intérêt dans, ou sont administrateur, associé, directeur ou employé de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur de la Société assumant la fonction d'administrateur, d'associé, de directeur ou d'employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société devra contracter ou entrer en relation ne devra, en raison d'un tel lien cette autre société ou entreprise, être privé de délibérer et de voter ou d'agir en toute matière en relation avec un tel contrat ou relation d'affaire. Cependant, si un administrateur possède un intérêt (à titre personnel ou résultant de ses fonctions d'administrateur, associé, directeur ou employé de toute société ou entreprise concernée par les délibérations du Conseil d'Administration) dans toute délibération, cet intérêt devra être porté à la connaissance des autres administrateurs, qui devront décider, à la majorité des voix, si l'administrateur intéressé peut participer au vote relativement à cette transaction.

#### **Art. 13. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.**

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par l'administrateur qui aura assumé la présidence lors de la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par tout autre administrateur.

#### **Art. 14. Les pouvoirs du Conseil d'Administration.**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés, par la loi, par les présents statuts ou par un contrat auquel la Société et ses actionnaires sont parties, à l'assemblée générale des actionnaires, sont de la compétence du conseil d'administration ou du comité de révision et de rémunération.

Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour cette gestion, à un directeur général qui, moyennant l'assentiment préalable de l'assemblée des actionnaires, peut être un administrateur.

**Art. 15. Pouvoir du comité de révision et de rémunération.**

Il sera créé un comité de révision et de rémunération qui comprendra uniquement les administrateurs élus conformément aux procédures décrites dans l'article 11, sub-paragraphes (a) et (b), le directeur général de la Société ainsi qu'un autre administrateur non-dirigeant nommé par le conseil d'administration. Le comité de révision et de rémunération sera convoqué par son président au moins deux fois par année pour une réunion qui se tiendra immédiatement après la réunion correspondante du conseil d'administration.

Toute réunion du comité de révision et de rémunération ne pourra se tenir qu'à la condition que soient présents le directeur général de la Société, l'administrateur élu conformément à l'article 11 (b) et l'administrateur élu par Standard Life conformément à l'article 11 (a) ou, s'il n'y a à ce moment aucun administrateur élu par Standard Life, un autre administrateur élu selon les règles de l'article 11 (a). L'administrateur désigné conformément à la procédure établie à l'article 11 (b) sera désigné comme président du comité de révision et de rémunération, et, dans le cas de partage de voix, le vote de ce président sera prépondérant. Le comité de révision et de rémunération sera compétent pour:

a) revoir et faire des recommandations au conseil en matière de nomination, de salaires, primes, commissions, bénéfices et pensions payables aux membres du conseil d'administration de la Société et de toute filiale (une «Filiale») ainsi qu'aux fondés de pouvoir ou employés qui sont des gérants (y inclus tout membre du comité de révision et de rémunération (sous réserve d'une déclaration d'intérêts) si cette personne est indispensable à la constitution valable du comité);

b) revoir la structure de rémunération de tous les administrateurs et employés de la Société et de ses Filiales («Sociétés du Groupe») et faire des recommandations à ce sujet au conseil d'administration;

c) revoir et faire des recommandations au conseil d'administration relativement aux conditions de nomination et de rémunération des réviseurs;

d) revoir et recommander au conseil l'adéquation des contrôles financiers et de gestion et des systèmes de contrôle des Sociétés du Groupe;

e) se réunir avec les réviseurs au moins une fois par année afin de discuter de la révision et des autres questions connexes;

f) contrôler la mise en oeuvre des recommandations du réviseur et, de façon générale, contrôler et coordonner les relations entre la Société, ses Filiales et les réviseurs;

g) approuver les informations requises à déposer auprès du Commissariat aux Assurances;

h) revoir et faire des recommandations au Conseil relativement à la nécessité et au montant de toute «Keyman Assurance» à contracter en relation avec des employés de la Société;

i) toutes autres matières à déterminer par voie de contrat entre la Société et ses actionnaires.

Le comité de révision et de rémunération a le droit et l'obligation de faire circuler parmi les actionnaires, d'obtenir leur opinion et de leur rendre compte dans les cas où le conseil refuse ou reste en défaut de mettre en oeuvre les avis ou recommandations du comité de révision et de rémunération.

**Art. 16. Matières qui requièrent l'accord d'une majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires Convertibles.**

En l'absence d'accord préalable écrit des administrateurs élus conformément à l'article 11 (a) et (b), la Société ne pourra permettre que soient effectuées aucune des opérations suivantes:

1) Sauf pour les besoins de l'émission d'Actions Préférentielles Convertibles, l'émission d'Actions Convertibles Ordinaires, la conversion d'Actions Préférentielles Convertibles, la conversion d'Actions Convertibles Ordinaires ou la demande de paiement de toute partie non libérée d'Actions émises, tel que ces procédures sont spécifiquement prévues dans les présents statuts ou dans des contrats auxquels la Société et ses actionnaires sont parties, permettre ou faire proposer une modification du capital autorisé ou émis (y compris toute augmentation) ou modification des droits attachés aux actions.

2) Sauf pour les besoins de la conversion des Actions Convertibles Ordinaires et des Actions Préférentielles Convertibles, créer, attribuer, émettre, racheter ou réduire la valeur, des actions, le capital d'emprunt ou notes d'emprunt; accorder ou décider d'accorder des options ou autres droits en vue de l'émission d'actions ou capital d'emprunt ou notes d'emprunt à moins que ceci n'ait été spécifiquement décidé par la Société et ses actionnaires par voie contractuelle.

3) souscrire ou acquérir de toute manière, ou vendre, des actions de capital de toute autre Société ou de tous intérêts dans ces sociétés.

4) acquérir ou vendre, en partie ou en totalité, l'activité ou l'entreprise de toute autre personne, société ou entreprise ou vendre, en partie ou en totalité, l'activité ou l'entreprise de la Société.

5) autoriser ou laisser proposer la modification des statuts de la Société.

6) cesser, ou proposer la cessation de, son activité, être liquidée, sauf en cas d'insolvabilité au sens de la loi luxembourgeoise.

7) demander au, ou autoriser, le conseil d'administration à demander au tribunaux la gestion contrôlée ou la conclusion d'un accord avec les créanciers éventuels de la Société.

8) modifier:

a) le réviseur d'entreprises (KPMG);

b) le banquier (KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE);

c) les actuaire (Watson Wyatt)

d) l'année comptable (se terminant le 31 décembre de chaque année); ou

e) le siège social.

9) conclure ou modifier tout contrat ou accord avec, ou au profit, des membres du conseil d'administration ou des directeurs de la Société (tels que définis dans un contrat auquel la Société et ses actionnaires sont parties) ou toute autre personne ayant un lien avec eux, si ce n'est avec l'accord du comité de révision et de rémunération.

10) emprunter de l'argent (sauf conformément aux facilités de crédit accordées totalisant plus de 50% des fonds des actionnaires) ou accepter des crédits (autres que du crédit usuel commercial).

11) effectuer des paiements autrement que sur base du principe «at arm's length».

12) accorder, ou permettre d'accorder, ou laisser subsister, des garanties, indemnités ou toutes autres formes de sûreté, ou s'engager de quelque manière que ce soit pour garantir le paiement d'argent ou l'exécution de tout contrat ou obligation quelconque d'une autre personne ou entité.

13) proposer de, ou payer, un dividende ou effectuer toutes autres distributions.

14) participer dans un «partnership» ou «joint venture» autres que ceux à conclure éventuellement avec des conseillers financiers indépendants dans le cours ordinaire des opérations.

15) modifier ou prendre des décisions concernant les modalités d'emploi de Monsieur Stone, augmenter ou modifier son salaire ou ses autres avantages, résilier son contrat, si ces décisions ne sont pas approuvées par le comité de révision et de rémunération.

16) mettre en gage ou permettre la mise en gage, laisser subsister tout gage ou autre sûreté de quelque nature qu'elle soit, d'une partie ou de la totalité des avoirs ou des activités de la Société.

17) emprunter ou accorder un crédit (autre qu'un crédit usuel commercial) ou acquérir des obligations, sous quelque forme qu'elles soient, d'une société (quelque soit son lieu de constitution) autrement qu'auprès des conseillers financiers indépendants en accord avec la politique approuvée par le conseil.

18) effectuer des opérations en dehors de l'activité ordinaire de la Société, tant en ce qui concerne la nature des opérations que la manière par laquelle ces opérations sont effectuées.

19) Sauf en cas de recommandation des réviseurs, modifier les principes comptables sur lesquels les comptes annuels de la Société et de toute filiale sont préparés.

20) prendre des engagements financiers autres que ceux approuvés dans des budgets préalablement établis.

21) mettre en place ou établir des systèmes d'intéressement des employés basés sur le bénéfice, un «incentive plan» ou tout autre type de systèmes d'options.

22) déléguer des matières à un comité (autre que le comité de révision et de rémunération) ou à toute autre personne (sans préjudice à ce qui est stipulé dans toute convention de service conclue par la Société).

23) créer des succursales ou des bureaux en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

24) faire les démarches en vue de, ou effectuer, une cotation.

#### **Art. 17. Signatures.**

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un au moins doit être un administrateur élu sur proposition des détenteurs d' Actions Ordinaires ou par les signatures conjointes de toute personne à laquelle de tels pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil d'administration.

#### **Art. 18. Commissaire.**

Les opérations et la situation financière de la Société, y compris plus particulièrement ses livres comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs réviseurs, qui satisferont aux exigences d'honorabilité et d'expérience professionnelle ('réviseur d'entreprises') requises par la loi luxembourgeoise, et qui assumeront leurs tâches conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises.

Les réviseurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les réviseurs en fonction pourront être révoqués à tout moment par les actionnaires sans qu'ils aient à motiver leur décision.

#### **Art. 19. Exercice social.**

L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 1991.

#### **Art. 20. Répartition des bénéfices.**

Il sera prélevé, sur le bénéfice net annuel, 5 % qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10 % du capital social souscrit.

Des dividendes seront payables aux détenteurs d'Actions B, d'Actions Préférentielles Convertibles et d'Actions Ordinaires, tel qu'indiqué dans l'article 8 des présents Statuts. Aucun dividende ne sera attribué ou payé aux détenteurs d'Actions Ordinaires Convertibles.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en euro ou toute autre devise choisie par le conseil d'administration; ils peuvent être payés aux lieux et époques à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra décider du taux de change applicable à la conversion des dividendes dans la devise de paiement.

Un dividende déclaré sur une action, mais non payé pendant 5 ans, ne pourra être réclamé par le détenteur de cette action après cette date; il deviendra caduc pour le détenteur de cette action et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré et non réclamé qui est conservé par la Société pour le compte des détenteurs d'actions.

#### **Art. 21. Dissolution et liquidation.**

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à sa liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

La valeur nette de liquidation de la Société résultant des comptes financiers de la Société préparés dans le cadre de sa liquidation, sera distribuée tel qu'indiqué dans l'article 8 des présents statuts.

La société sera automatiquement dissoute, suite à la réception par la Société d'une demande écrite et unanime de dissolution émanant des détenteurs d'Actions Convertibles Ordinaires (autre que KYLE STONE HOLDINGS S.A.), lesquels auront le droit de proposer le ou les liquidateur(s).

**Art. 22. Modification des Statuts.**

Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par assemblée des actionnaires, conformément à ce qui est prévu dans l'article 16 ci-dessus.

**Art. 23. Indemnisation.**

Moyennant le respect des conditions de l'article 16, sous-paragraphe 12, la société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des pertes, dommages ou dépenses (y incluses les dépenses légales raisonnables), raisonnablement occasionnés par lui en relation avec toutes actions ou tous procès auxquels il aurait été partie en sa qualité d'administrateur ou de directeur de la Société ou de toute société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne pourrait être indemnisé (si cette fonction a été assumée à la demande de la Société), sauf le cas où, dans pareils actions ou procès, il serait finalement condamné pour négligence grave ou dol. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnisation ne pourra être accordée que pour les matières couvertes par cet arrangement si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou le directeur n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à pareille indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou du directeur.

**Art. 24. Loi applicable.**

Pour toutes les matières non régies par les présents statuts, les parties se référeront au(x) convention(s) conclues entre la Société et tous ses actionnaires et aux dispositions de la loi luxembourgeoise applicables.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Deed, A. Burgraf, I. De Wolf, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 129S, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

J. Elvinger

(32597/211/973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**PRINTEMPS REASSURANCE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 33.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 23, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 27 avril 2001*

L'assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs actuellement en fonction:

Madame Cécile de Guillebon;

Monsieur Gilles Linard;

La SOCIETE GENERALE, représentée par Monsieur Jean-Louis Siegel;

Monsieur Rodolphe Thiam;

Monsieur Charles Besnehard.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

*Pour PRINTEMPS REASSURANCE*

Signature

(32647/267/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**LUCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 33.481.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 mai 2001*

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 8 mai 2000 de coopter Monsieur Joao Paulo Dupuich Pinto de Castello Branco, domicilié à Lisbonne, Tv Do Moinho de Vento N.8 comme nouvel administrateur de la société avec signature individuelle.

Cette décision est sujette à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

*Pour LUCE HOLDING S.A.*

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(32598/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**LUX VALENTINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.764.

—  
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 avril 2001, acté sous le n° 295 / 2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

(32599/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**MALAV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 40.863.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 20 avril 2001 à 14.00 heures au siège social*

*Résolution unique*

L'Assemblée générale accepte la démission de Mademoiselle Monique Goerens et nomme en remplacement Madame Colette Wohl, employée privée, demeurant à Bertrange.

Décharge pleine en entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Nouveau Conseil d'administration:

- Monsieur Jean-Paul Goerens

- Madame Colette Wohl

- Madame Sabine Perrier

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32604/312/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**MERIDEL HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.169.

—  
Statuts coordonnés au 20 mars 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

Signature.

(32612/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**ADMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MAXAD, S.à r.l.).**

Registered office: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 70.134.

In the year two thousand and one, on the fifteenth of May.  
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Kazimierz Adamczyk, manager, residing at 05-500 Piaseczno-Mysiadlo, ul. Topolowa 19d, Poland,  
2) Mrs Urszula Adamczyk, engineer, residing at 05-500 Piaseczno-Mysiadlo, ul. Topolowa 19d, Poland,  
both here represented by Mrs M.-Rose Dock, general manager, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

by virtue of two proxies under private seal given in Warsaw, on May 8, 2001.

3) Ms Katarzyna Adamczyk, student, residing at 05-500 Piaseczno-Mysiadlo, ul. Topolowa 19d, Poland,  
here represented by Mrs Geneviève Blauen, companies director, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

by virtue of a proxy under private seal given in Warsaw, on May 8, 2001.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholders, have requested the notary to state that:

- The appearing persons are the only partners of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of MAXAD, S.à r.l., R. C. B Number 70.134, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, dated May 12, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 619 of August 18, 1999.

- The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated February 28, 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at sixty thousand (60,000.-) euros (EUR) represented by six hundred (600) shares of a par value of one hundred (100.-) euros (EUR) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- That the agenda is worded as follows:

1. Change of the Company's name to ADMEX, S.à r.l.
2. Subsequent amendment of Article 4 of the Company's Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

The partners then passed the following resolution by unanimous vote:

*First and unique resolution*

The Company's name is changed from MAXAD, S.à r.l. into ADMEX, S.à r.l.

As a consequence Article 4 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company exists under the name of ADMEX, S.à r.l.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holders of the persons appearing, said proxyholders signed with Us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le quinze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Kazimierz Adamczyk, «manager», demeurant à 05-500 Piaseczno-Mysiadlo, ul. Topolowa 19d, Pologne,  
2) Madame Urszula Adamczyk, ingénieur, demeurant à 05-500 Piaseczno-Mysiadlo, ul. Topolowa 19d, Pologne,  
tous les deux ici représentés par Madame M.-Rose Dock, directeur général, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Varsovie, en date du 8 mai 2001.

3) Mademoiselle Katarzyna Adamczyk, étudiante, demeurant à 05-500 Piaseczno-Mysiadlo, ul. Topolowa 19d, Pologne,  
ici représentée par Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Varsovie, en date du 8 mai 2001.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MAXAD, S.à r.l., R. C. B numéro 70.134, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 619 du 18 août 1999.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 28 février 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le capital social est fixé à soixante mille (60.000,-) euros (EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société en ADMEX, S.à r.l.
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.
3. Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

*Première et unique résolution*

La dénomination de la Société est changée de MAXAD, S.à r.l. en ADMEX, S.à r.l.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société existe sous la dénomination de ADMEX, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leurs mandataires, ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 9CS, fol. 15, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

A. Schwachtgen.

(32609/230/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**ADMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MAXAD, S.à r.l.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 70.134.

Statuts coordonnés suivant l'acte N ° 556 du 15 mai 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

A. Schwachtgen.

(32610/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**OSMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 48.553.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
qui s'est tenue le 20 avril 2001 à 10.00 heures au siège social*

*Résolution unique*

L'Assemblée générale accepte la démission de Mademoiselle Monique Goerens et nomme en remplacement Madame Colette Wohl, employée privée demeurant à Bertrange.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui fera l'objet d'un renouvellement à l'issue de la prochaine assemblée statutaire de 2005.

Nouveau Conseil d'administration:

- Monsieur Jean-Paul Goerens
- Madame Colette Wohl
- Madame Simone Retter

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32631/312/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

**MATRU S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 12.703.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mai 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(32607/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---

**MATRU S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 12.703.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 3 avril 2001, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société MATRU S.A.H. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

6) Du profit qui s'élève à EUR 148.496,- un montant de EUR 33,00 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATRU S.A.H.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32608/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2001.

---